

**CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DE LA MOSELLE**

**4^{ème} REUNION
TRIMESTRIELLE
du 4 décembre 2023**

PROCES-VERBAL

Publié le 1^{er} février 2024



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

4^{ème} Réunion Trimestrielle de 2023

Séance du lundi 4 décembre 2023

Présidence de M. Patrick WEITEN

Secrétaire de séance : Mme Patricia ARNOLD

OUVERTURE DE LA REUNION

(La séance est ouverte à 10 heures 16.)

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, soyez les bienvenus à cette 4^{ème} réunion trimestrielle et donc dernière réunion trimestrielle de l'année que je déclare ouverte et qui sera consacrée en particulier à l'examen et à l'adoption de la DM3 de notre budget 2023 et nous aurons à dialoguer autour du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024.

LISTE D'EMARGEMENT ET DES DELEGATIONS DE VOTE

M. LE PRESIDENT.- Je dois vous faire part des absences de :

- M. FRANÇOIS qui a donné procuration à Mme LAPAQUE
- Mme LORIA-MANCK à M. SCHUH
- Mme HERZOG à Mme BECKER
- M. BENIMEDDOURENE à M. SCHULER
- Mme GOSSÉ à M. DIDIOT
- M. REICHHELD à Mme BORYSIK
- Mme BOUSCHBACHER à M. LEBEAU

*(Les autres Conseillers Départementaux sont présents.)
Le quorum est atteint)*

MUTATIONS ET NOMINATIONS

M. LE PRESIDENT.- Dans le cadre des nominations et mutations :

- Le 2 octobre dernier, Mme Anne LECARD, Sous-Préfète de l'arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins a été mutée vers le Tribunal Administratif de Strasbourg.

- M. Jacques BANDERIER, son successeur, a pris officiellement ses fonctions le 8 novembre dernier.

ALLOCATION DU PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Mes chers Collègues,

« Plus beau, plus grand, plus attirant ! »

C'est par cette expression élogieuse, en guise de clin d'œil au Baron Pierre de Coubertin et à la politique départementale, que M. le Préfet Laurent TOUVET a qualifié les Noëls de Moselle, au moment de son inauguration, le 24 novembre dernier, de ce merveilleux « Sentier des Lanternes » que plus de 33 000 visiteurs ont d'ores et déjà visité. Le Préfet de la Moselle ne m'en voudra sûrement pas de le paraphraser en utilisant sa formule pour l'élargir à tout notre Département. La Moselle est en effet **« toujours plus belle, toujours plus puissante et toujours plus attractive »**.

« Toujours plus belle en cette fin d'année », avec les festivités de Noël qui sont devenues un des atouts maîtres du bien-vivre dans l'Est de la France. Au moment où les jours raccourcissent et où l'obscurité semble l'emporter sur la lumière et au moment où les premiers frimas et la grisaille donnent plus envie de s'emmitoufler que de sortir de chez soi, la Moselle se pare de lumière et de chaleur humaine.

Sur tout le territoire, depuis la capitale messine jusqu'aux confins des communes rurales, les guirlandes et les décorations lumineuses, la convivialité, et le plaisir d'un vin chaud partagé en famille, mettent du baume à des cœurs meurtris par une actualité internationale et nationale pour le moins anxiogène et je me réjouis que le maire de Metz ait décidé de rejoindre l'ambition que j'ai clairement développée en la matière, depuis plus d'une décennie, en cherchant à hisser les festivités de Noël à Metz en Moselle au 1er rang européen.

« Toujours plus puissant », notre département l'est aussi.

Il est fort de ces presque 2 Md€ d'investissements industriels annoncés à ce jour sur son territoire depuis le début de l'année. Un nouveau record qui permet à notre département de renouer avec cette époque qui avait fait sa gloire, celles des années 1960, lorsque les activités industrielles faisaient de nos territoires un véritable Eldorado du développement économique.

Cet Eldorado est de retour !!!

Aux côtés des EPCI de Sarreguemines, de Carling et Saint-Avold, jusqu'à Illange, notre collectivité a été présente dès les premiers contacts, dès les premières négociations par l'action de Moselle Attractivité que nous avons créée hier avec une légitime ambition et une juste vision qui est aujourd'hui réellement récompensée et même enrichie par l'annonce, cette semaine, de la création d'une nouvelle ligne de production industrielle d'éléments mécaniques par Stellantis à Metz Borny. A nous maintenant d'accompagner ces investissements par une action dynamique en faveur de l'emploi, de la formation, de l'habitat et de la mobilité, bref d'une véritable politique d'aménagement et de soutien aux territoires.

« **Toujours plus attractive** », enfin, en ce qui concerne la Moselle qui s'est imposée tout au long de l'année comme la terre d'excellence du sport. Avec des sportifs de renom qui ont réussi des saisons exceptionnelles, avec le 20ème anniversaire du Moselle Open qui restera gravé dans toutes ces mémoires, notre Département s'est par ailleurs installé en pole position de la course aux JO de Paris 2024. Preuve en est, ces nombreuses délégations venues de la terre entière pour installer leurs bases arrière de préparation des Jeux olympiques et paralympiques en Moselle. La liste de ce palmarès est longue et impressionnante ; je ne citerai que les Philippines, la Bolivie et le Brésil.

Quelques exemples qui illustrent une réalité indiscutable : la Moselle se porte bien en cette fin d'année.

Mais cette bonne santé n'est pas le fruit du hasard. Elle est la conséquence, faut-il le rappeler, d'un ensemble de politiques opérationnelles menées depuis plus d'une décennie, sur tous nos champs de compétences. Tous ces champs ont été pleinement investis par la volonté politique de toute notre Assemblée d'aboutir à des résultats concrets, rapides et tangibles.

Notre politique culturelle tout d'abord, celle qui contribue à donner à chacun de nos territoires une physionomie particulière, témoignage concret de la richesse de notre

diversité. Ainsi, les festivals incontournables de la rentrée ont su profiter d'une bonne fréquentation populaire. Pas simplement parce que notre département a profité d'une météorologie clémente, mais surtout parce que nous avons su accompagner les structures amateurs et professionnelles dans des projets qui ont rencontré un large écho auprès du grand public. Je pense, par exemple, aux prestations des orchestres d'harmonie qui ont mis en évidence leur talent à l'occasion du week-end de clôture de la FIM sur le thème de la Louisiane et de la Nouvelle-Orléans.

Il en a été de même de la fréquentation de nos sites « Passionnément Moselle » qui ont une fois de plus renoué avec leur public, grâce à des expositions de qualité dans un savant abouchement entre tradition et modernité, alliant les racines de notre passé avec la canopée de son futur attendu. Les Mosellanes et les Mosellans viennent toujours plus nombreux et repartent de nos Sites après avoir acquis des souvenirs de leur passage à travers des achats de plus en plus importants, en nombre et en valeur, dans les différentes boutiques qui agrémentent nos équipements culturels, signe qu'ils apprécient les nouvelles gammes de produits qui leur sont proposées.

Il en est de même de la lecture publique. Sur ce segment particulier d'une de nos politiques et compétences obligatoires, le 13ème congrès départemental des bibliothécaires du réseau qui s'est déroulé à Hagondange, a démontré encore une fois la vivacité de notre tissu des bénévoles et des professionnels. Ensemble, ils ont pu réfléchir à la complémentarité des collections physiques et numériques dans les établissements dont ils ont la charge et ainsi s'adapter aux attentes des publics de tous les âges.

De même, des concours tels que Mosel'Lire ou des manifestations comme « Esprit livres », ont permis de mettre en relation jeunes et moins jeunes en faveur des personnes isolées autour notamment de la thématique des Jeux Olympiques 2024.

Et les Noëls de Moselle seront une occasion supplémentaire de se rendre dans nos bibliothèques départementales pour y découvrir l'opération « Instants magiques en bibliothèques » qui met en œuvre spectacles, ateliers et expositions qui apporteront de la lumière et de la féerie dans les yeux des plus petits comme des plus grands.

L'automne a été aussi une pleine réussite **sur le plan sportif** grâce à quelques événements phares. Le 20ème anniversaire du Moselle Open, que j'ai déjà évoqué, là, les records ont été battus :

- Record de fréquentation avec plus de 50 000 spectateurs et 3 jours à guichet fermé,
- Environ 7 000 invités tout au long de la semaine,
- 200 entreprises partenaires,
- 350 personnes travaillant sur l'événement,
- 1 200 nuitées, 20 000 repas servis,
- Et un Mosellan portant le trophée du tournoi.

Excusez du peu ! Y a-t-il une plus parfaite illustration du poids économique des événements sportifs d'envergure ?

C'est à cette aune-là que vous pourrez comprendre pourquoi je me bats sans cesse pour faire de notre département une terre du sport. Pas simplement, comme je le lis trop souvent dans les gazettes, parce que j'ai une appétence particulière pour la compétition et le sport.

Tout ce qui m'anime et m'intéresse avant tout en la matière, ce sont les valeurs humaines qui fondent le sport de masse et les retombées financières territoriales que génère le sport professionnel. A ce titre je me réjouis d'ores et déjà d'avoir pu décrocher l'arrivée d'une étape du Tour de France féminin, à Amnéville, le 15 août prochain, à l'issue de l'étape Bastogne-Amnéville. Mon Ami Christian Prudhomme me l'avait promis, il y a déjà quelques années, il a tenu son engagement et je voudrais à cette tribune l'en remercier publiquement aujourd'hui. Quand on mesure les retombées de ces deux grands événements que sont le Moselle Open et le Tour de France féminin, on peut imaginer quelle richesse la préparation des Jeux Olympiques apportera tout au long des 235 jours qui nous séparent du plus grand évènement sportif de la planète.

En qualité de 1er site de célébration des jeux olympiques et paralympiques,

- avec le lieu de fabrication de la torche pour écriin, grâce à Arcelor-Mittal,
- avec une zone départementale dédiée aux Jeux sur la base de loisirs d'Amnéville,
- et après avoir procédé début novembre, à l'inauguration de l'hébergement d'ACADEMOS, avec 61 lits,

nous voilà dotés de toute la palette indispensable pour qui veut décrocher le titre jaloué de site névralgique du projet « Terre de jeux ».

Nous sommes prêts pour accueillir la Flamme Olympique, dans un parcours que j'ai composé et proposé et qui est aujourd'hui totalement validé par le COJO et les autorités préfectorales. Cette voie de la Flamme Olympique reliera tous les lieux symboliques qui ont fait l'histoire de la Moselle : du Centre International d'Art Verrier de Meisenthal à la Maison Robert Schuman, en passant par le pont de l'Europe d'Apach vers Schengen, tout en traversant les grandes villes sportives de Moselle.

Dans le club France, la Moselle tiendra là aussi une place de choix : la première !

Mais contrairement au poète satirique Juvénal, nous ne saurions nous contenter d'offrir exclusivement des jeux à nos populations. Les Mosellanes et les Mosellans ont certes besoin de rêves et de perspectives positives, mais ils attendent aussi des politiques qui changent leur quotidien et facilitent leur vie et leurs échanges.

Mes chers collègues, et vous avez compris qu'au premier rang de leurs préoccupations affichées : **la mobilité**. Alors même que les modes de transport représentent un enjeu de développement économique et social essentiel, la mobilité est une véritable obsession pour notre population tant elle est mise à mal.

A ce titre, je pense bien sûr à des axes aussi emblématiques que :

- l'A31 bis et le tracé majoritairement soutenu par les territoires concernés,
- la ligne ferroviaire Paris - Berlin via Sarrebruck et non Strasbourg,
- le rétablissement de la liaison Metz-Nancy-Lyon.

Pour les liaisons ferroviaires Forbach-Luxembourg, Thionville-Esch-sur-Alzette, Sarreguemines-Niederbronn :

- alors que l'empreinte carbone du ferroviaire divise par 6 les émissions de gaz à effet de serre produites par le transport routier,
- alors que nos demandes répondent à toutes les expressions politiques ambitieuses du Gouvernement qui ne trouvent, chez nous en Moselle, aucune résonance opérationnelle,
- alors même que l'urgence est établie en matière de sécurité de déplacement et de transition écologique,
- alors que nos populations attendent des trains sur des voies existantes desservant des gares qui ne demandent qu'à être ré-ouvertes,

on nous promet tout au plus de nouvelles études et des bus qui traverseront nos villes et nos villages.

La Moselle dans ce domaine mérite un traitement comparable à d'autres -j'allais dire à un autre- départements lorrains mais ni l'Etat, ni la Région ne sont au rendez-vous de la mobilité décarbonée.

Enfin, pour la VR 52, le compte n'y est pas. Mes chers collègues, autant nous devons nous réjouir de l'inscription de cet investissement de 30 M€ au CPER, qui va s'ouvrir, et je voudrais à ce titre et devant vous en remercier Monsieur le Préfet ; autant la clé de répartition, malheureusement, de la charge financière ne nous convient pas. En effet, à partir du 1er janvier prochain, cette voie, la VR52, nous sera transférée, comme la RN4 sera transférée à la Région.

Pour cette RN4 qui deviendra pour l'instant, et semble-t-il temporairement une route régionale, le projet de cofinancement prévoit une répartition de 50 % pour l'Etat, 30 % pour la Région et le reste est proposé aux départements 54 et 57 de façon unilatérale sans concertation et bien entendu sans aucun accord actuel ; de plus, et c'est une nouveauté, sur la RN4, il y aura une taxe poids lourds qui devrait être prélevée par la Région.

Pour la VR52, la clé de répartition de la charge porte sur 3 tiers :

- 1 tiers Région,
- 1 tiers Département,
- 1 tiers Etat.

et comble de malchance l'intervention de l'Etat porterait sur le montant hors taxe de l'opération du fait que l'infrastructure va devenir départementale.

Voilà pourquoi j'affirme devant vous à nouveau que : LE COMPTE N'Y EST PAS !

Ces dossiers majeurs et bien différents concourent tous au même souci : irriguer notre territoire des infrastructures de déplacement qui permettront :

- de faciliter les échanges internes,
- de désenclaver tous les secteurs de Moselle,
- de nous relier aux grands axes européens,

- et aussi de permettre un véritable maillage interne par capillarité.

C'est conscient de ces nécessités prégnantes, qu'en votre nom et dans l'intérêt de nos concitoyens, j'ai choisi de mener ces combats aussi essentiels que difficiles et indispensables, aux côtés du Préfet de la Moselle, dans les âpres négociations du CPER face à l'Etat et face à la Région.

L'enjeu est d'ailleurs aussi écologique car, en s'appuyant sur des modes de déplacement décarbonés et collectifs, respectueux de l'environnement, conformément à la démarche « Moselle durable » que nous avons impulsée il y a dix ans maintenant, sous l'égide et l'aiguillon bienveillant de Jean-Marie PELT, nous contribuons aussi à la cause environnementale, au moment où se déroule la grande réunion des gouvernements mondiaux sur les enjeux climatiques, dite « COP 28 ». Alors que les territoires n'échappent pas aux sécheresses répétées (y compris la Moselle) ainsi qu'aux inondations, comme très récemment chez nos presque voisins du Nord et du Pas-de-Calais, il nous faut comprendre que nous sommes désormais en 1ère ligne pour faire face à ces réalités incontournables. C'est dans cet esprit que nous avons à l'ordre du jour de notre plénière, cette semaine, le rapport annuel sur le Développement durable. Il se présente année après année avec une acuité renforcée et détaillée, cette fois encore, de manière variée, l'éventail complet de nos actions en la matière.

Voilà plus de 10 ans que nous nous sommes emparés de cette problématique de l'environnement pour faire en sorte que tout un chacun, agents des collectivités, usagers-citoyens, partenaires et bien sûr élus, nous puissions, par une politique des petits pas, guidée par le pragmatisme et la proximité, prendre sérieusement conscience des évolutions des environnements de notre société et contribuer à nous inscrire, dans un avenir toujours plus solidaire, toujours plus enviable.

En sus de ces grands dossiers structurants, je veux également citer notre politique d'aide aux territoires, à travers le plan « **Ambition Moselle** ». Depuis le lancement de ce dispositif, 828 dossiers ont été financés. 555 collectivités en sont bénéficiaires, avec un taux d'aide moyen de 19 % et un montant total des subventions distribuées de plus de 80 M€, ayant généré plus de 430 M€ de travaux.

Une fois encore, de belles retombées économiques pour nos entreprises.

Des entreprises qui pourront également bénéficier du grand plan de reconstruction de nos collèges les plus vétustes, dans le cadre du « Plan Pluriannuel

Collèges » qui vise à reconstruire simultanément 10 collèges sur la Moselle, de Saint-Avold, Behren-lès-Forbach, Stiring-Wendel, Rémilly, Moyeuvre-Grande, Cattenom, Forbach, Audun-le-Tiche, Hayange et Metz grâce en particulier à l'action de notre SPL « Collèges durables » que nous avons constituée à cet effet.

Près de 24 M€ ont, par ailleurs, été mobilisés qui permettent d'achever :

- des opérations de remplacement des toitures engagées au gymnase du collège de Boulay et du collège Jean Jaurès à Sarreguemines,
- et les nouvellement lancées reconstructions des demi-pensions des collèges de Lorquin et d'Albestroff.

De même, pour permettre une action de terrain de meilleure qualité encore, sur trois territoires différents de Moselle, nous avons livré récemment trois nouveaux équipements immobiliers départementaux, qui ont bénéficié d'un investissement total de près de 10 M€, afin de permettre aux agents départementaux de travailler dans de meilleures conditions de confort, d'efficacité et de proximité.

Je veux parler de :

- l'UTT de Rémelfing,
- et des deux Centres de Moselle Solidarité de Sarrebourg-Phalsbourg et de Montigny-lès-Metz.

Bien sûr, tous ces résultats positifs n'ont pas été obtenus sans peine ni sans effort. Ils sont le fruit d'une stratégie pensée et mise en œuvre par le Bureau exécutif du Département afin d'obtenir l'avis favorable des Commissions Thématiques.

Tous les plus gros dossiers départementaux qui engagent l'avenir et le quotidien de notre population y sont largement débattus, dans la collégialité, avec un grand souci d'efficacité. Ce sont ceux qui sont très largement développés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire qui fera l'objet de notre débat de jeudi prochain et que je ne détaillerai naturellement pas aujourd'hui car cela n'a pas de sens dans le discours d'ouverture de la session.

Je voudrais cependant mettre en exergue un de ces dossiers, car il fera l'objet, cet après-midi, d'une rencontre avec Mme la Présidente de l'Université de Lorraine, Hélène BOULANGER dans le cadre des Commissions Réunies.

Je veux bien sûr parler de l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

C'est une volonté de l'Assemblée que d'avoir conservé parmi ses choix d'intervention l'Enseignement Supérieur et la Recherche, malgré le fait que cela pouvait être entendu comme un « terrain de décision » exclusif de l'Etat.

Mais nous considérons que l'Enseignement Supérieur et la Recherche est un domaine particulièrement stratégique pour :

- maintenir, faire revenir les jeunes en Moselle,
- en attirer d'autres,
- faire grandir nos entreprises,
- développer l'attractivité du Département.

La Moselle compte 27 728 étudiants répartis entre l'Université et les Grandes Ecoles sur 3 territoires différents. C'est dire le poids de ce secteur dans la vie de la Moselle. Véritables locomotives, accélérateurs de compétence, les sites universitaires, les Grandes Ecoles mosellanes et messines, les instituts de transfert technologiques, représentent une part essentielle de la richesse de notre département. Inscrit dans l'histoire de la Moselle, le partenariat traditionnel du Département avec l'Université de Lorraine, l'Ensam, l'Enim, Centralesupelec et Georgiatech ne s'est jamais démenti.

Depuis de très nombreuses années, notre Collectivité investit ainsi dans l'Enseignement Supérieur :

- aide à la construction de l'Enim,
- participation au développement de la Chaire photonique,
- interventions dans les projets du CROUS,
- appuis à l'Institut de la logistique,
- aide aux IUT territorialisés,
- participation à des Chaires universitaires,
- participation à l'équipement de laboratoires de recherche.

En 2023, 1 214 171 € sont mis à disposition des projets de développement de l'Enseignement Supérieur en Moselle.

La Moselle se veut dotée d'un Schéma pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Notre Assemblée Départementale aura à se prononcer cette semaine sur son adoption et l'adoption du projet vous sera présentée par notre collègue Khalifé KHALIFÉ. Mes chers collègues, nous sommes le seul département du Grand Est, aux côtés de 4 autres départements en France (Val de Marne, Côtes d'Armor, Bouches du Rhône et Haute-Savoie) à avoir affiché notre volonté de définir des objectifs et officialisé des partenariats privilégiés, la Moselle pourra ainsi mieux assumer son ambition pour les Mosellans et pour l'enseignement supérieur de qualité. S'emparer de ces sujets c'est entendre notre jeunesse, nos richesses et nos talents d'aujourd'hui et ces talents de demain.

Passer par l'étape du Schéma Départemental, c'est en quelque sorte sanctuariser cet espace de concertation et de collaborations actives et s'inscrire dans un cadre clair qui tient compte de toutes les forces vives de notre département. Nous le redirons avec force à Mme BOULANGER cet après-midi et l'adoption de ce schéma, jeudi prochain, actera de la volonté départementale d'être un partenaire affirmé des formations universitaires supérieures et de la recherche, aux côtés de la Présidente de l'Université de Lorraine dont nous savons qu'elle porte un intérêt particulier à la Moselle et à nos territoires.

Cette politique volontariste, qui est la nôtre depuis tant d'années, doit cependant faire face à de nombreux vents contraires, qui prennent tous la même forme à savoir les nombreuses modalités de recentralisation qui s'érigent quotidiennement comme autant d'obstacles à une administration sereine et souveraine, des collectivités territoriales en général et de nos Départements de France en particulier.

De façon globale, la première recentralisation passe par un affaiblissement de la décentralisation et par des mécanismes de contraintes administratives imposées. Certaines décisions ou pratiques de l'Etat, relayées par ses services déconcentrés, peuvent s'apparenter à une volonté d'emprise, de contrôle et d'orientation des politiques publiques dont la responsabilité échoit de manière constitutionnelle aux Départements.

En matière budgétaire par exemple : la libre-administration des collectivités est considérablement atténuée par la perte de la maîtrise budgétaire.

* **En matière de recettes**, la disparition de tout levier fiscal a supprimé toute possibilité de moduler nos recettes.

Aujourd'hui les Départements sont totalement dépendants de l'Etat, que ce soit par le versement de dotations diverses ou l'octroi de parts de fiscalité.

* **En matière de dépenses**, l'Etat ne cesse de vouloir contrôler les collectivités.

Le fameux Pacte de Cahors, que nous avons unanimement rejeté, a ainsi eu pour objet de contraindre les collectivités, voire de les infantiliser par un système de punitions-récompenses. L'encadrement des dépenses de fonctionnement en discussion au Parlement (taux d'évolution fixé par rapport à l'inflation) ainsi que la participation à la résorption du déficit public (dont les modalités restent à préciser) relèvent de cette même volonté.

* **Répondant à des crises conjoncturelles**, les gouvernements ont pris plusieurs décisions dont les conséquences budgétaires s'imposent aux Départements. Je pense au Ségur avec les revalorisations salariales, à l'avenant 43 de la branche à domicile ou encore l'augmentation du taux horaire de l'APA.

Les dépenses départementales des solidarités, par exemple, progressent de l'ordre de 3 à 7 % en France. En Moselle, la progression est de 4,9 % entre 2022 et 2023, soit 24,8 M€. Elle devrait être de l'ordre de 6,2 % entre 2023 et 2024, soit plus de 32 M€.

Il y a également une recentralisation rampante qui s'exprime par l'outil pernicieux de la contractualisation : les Départements sont de plus en plus sollicités pour la signature de conventions de contrats pluriannuels ou de pactes qui obligent à amener les financements de ces collectivités sur des priorités nationales plutôt que sur des besoins locaux.

Ainsi en guise d'exemple et afin de faciliter l'instruction des dossiers par les Collectivités Territoriales infra-départementales, le Département et la Préfecture avaient pris l'initiative de mettre en place un dossier de demande de subvention conjoint concernant :

- pour l'Etat, la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux),
- et pour le Département, son dispositif « Ambition Moselle » à destination des communes représentant 25 M€/an.

Le 20 septembre dernier, les services de la Préfecture sont venus présenter aux services départementaux leur dispositif dématérialisé de demande de subvention « venant naturellement du National parisien », rendant ainsi totalement caduque toute notre démarche partagée en 2022. Dès lors, aujourd'hui la seule possibilité de se greffer sur ce dispositif centré sur la demande de subvention serait que l'ensemble des demandes départementales passent préalablement par la Préfecture.

Cela est totalement inacceptable !

Et que dire de la mise en œuvre de la loi 3DS dans le cadre des transferts des routes nationales :

- le Département s'est vu imposer le calendrier de prise de décision, sans même disposer d'informations sur la nature des transferts (état du patrimoine et compensation),
- les agents transférables peuvent rester en surnombre à l'Etat, voire bénéficier de prime en restant à la DIREST afin d'éviter tous mouvements sociaux.

Dans une période où le recrutement devient de plus en plus complexe, c'est pénalisant pour les agents du Département et naturellement pour les usagers.

- l'organisation interne, quant à elle, est modifiée avant transfert, pénalisant le Département, par exemple, en externalisant vers des entreprises privées la viabilité hivernale et pire en reventilant des camions qui devraient nous être transférés ;
- sans compter les difficultés quotidiennes à obtenir des informations précises et fiables.

Ainsi, à ce jour, le nombre d'agents et le droit à compensation définitif ne sont encore toujours pas connus... pour une responsabilité transférée au 1er janvier 2024 et celle des agents entre avril et septembre de la même année ! De même, en matière d'orientation des politiques publiques, la manière dont elles sont instruites, conduites et construites interroge pour le moins.

Et je ne résiste pas, pour finir cet inventaire à la Prévert de toute la panoplie recentralisatrice dont "l'Etat national" a le secret, à évoquer le feuilleton de la renationalisation de la protection de l'enfance. Série à rebondissements s'il en est une, qui pourrait prêter à sourire si elle ne renvoyait pas à l'une de nos politiques qui nous oblige le plus. Une politique sur laquelle jamais aucune économie n'aura seulement été envisagée ici en Moselle à l'égard de laquelle nous avons une exigence constante, une

présence sans faille puisque, dès mon premier mandat, l'enfance en danger avait été déclarée grande cause départementale.

En octobre dernier, dans une déclaration irresponsable qui a été, pendant plusieurs semaines, un sujet de friction, par médias interposés, avec les Départements de France, Mme Charlotte CAUBEL, Secrétaire d'Etat à l'Enfance, déclarait : « toutes les options sont sur la table, y compris celle de la renationalisation ». Il aura fallu l'intervention personnelle de Mme la Première Ministre à l'occasion des Assises auxquelles nous avons participé à Strasbourg tout récemment, pour tenter de calmer le jeu et éloigner le spectre d'une DASS Etat qui se reconstituerait 40 ans plus tard et dont on se souvient encore des conséquences.

Aussi,

- même si la Première Ministre plaide l'incompréhension et déclare que « aujourd'hui et demain, le Département est un échelon indispensable »,
 - même si l'aide totale de l'Etat a été portée à 100 M€ pour la prise en charge des MNA au lieu des 67,7 M€ actuels, à l'échelle des Départements de France,
 - même si, lors d'un Comité interministériel à l'enfance, le 20 novembre dernier, Mme Elisabeth Borne a présenté un plan spécifique et une mobilisation Etat-Départements qui sera lancée fin 2023, début 2024,
- vous m'accorderez qu'il y a de quoi se poser des questions :
- sur la véritable connaissance de la protection de l'enfance,
 - sur les bonnes intentions de l'Etat à notre égard,
 - de sa volonté réelle de collaborer tout simplement avec les élus de territoire,
 - de la place de l'enfance et du citoyen au milieu de cette insupportable cacophonie nationale.

Mes chers collègues, c'est dans cette atmosphère de défiance à notre endroit qu'il nous faut élaborer une stratégie opérationnelle et financière adaptée au contexte social général qui devrait, lui, occuper nos gouvernants.

Aujourd'hui, la seule réponse à apporter est un front commun et unanime d'opposition aussi fort qu'est notre intime conviction d'agir pour nos enfants, pour nos familles placées sous notre bienveillance et notre responsabilité tutélaire.

A ce titre, nous aurons à examiner la 3ème Décision Modificative de notre exercice budgétaire. Celle-ci propose une augmentation des crédits de 6,2 M€. Les principaux mouvements concernent le budget des politiques de Solidarité avec une hausse pour la protection de l'Enfance (+3,2 M€) et pour les Personnes Âgées (+3,4M€). Les recettes sont majorées de 2,9 M€ en raison notamment d'un meilleur produit de la Taxe d'Aménagement et de quelques adaptations de recettes. Ultime ajustement de l'année, cette Décision Modificative aboutit à une très légère hausse de l'emprunt d'équilibre (+3,3 M€) qui ne remet pas en cause notre actuel désendettement de 556 M€ à fin 2023.

En tenant compte de l'ensemble des mouvements de l'exercice, notre budget 2023 s'élève à 1,21 Md€.

Concernant les Orientations budgétaires de 2024, celles-ci s'inscrivent dans la continuité des périodes de difficultés (crise sanitaire, guerre en Ukraine, crise énergétique, inflation...) qui bouleversent et rendent incertaines les prévisions budgétaires. Sur un plan institutionnel, la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 prévoit de limiter la progression des dépenses des collectivités territoriales, sans toutefois l'assortir de taux, ou pire, de sanctions.

L'exercice 2023 s'inscrit dans la continuité de 2022, avec une poursuite de la hausse des dépenses. L'élément le plus sensible se trouve du côté des recettes de fonctionnement, avec la très forte contraction des produits des DMTO d'au moins 20 %. Dès lors, l'épargne brute sera en repli par rapport à 2022. La hausse des dépenses supportée en 2023 reflète l'implication toujours plus importante en matière sociale (taux horaire de l'aide à domicile, augmentation de la capacité d'hébergement pour l'enfance) à laquelle s'ajoute l'application des mesures gouvernementales en matière de revalorisations salariales. Bien que la capacité d'autofinancement devrait continuer à se contracter en 2023 en raison de l'augmentation continue des dépenses et du ralentissement des recettes, l'effort d'investissement sera maintenu en 2024 grâce aux bons résultats des derniers exercices. L'endettement est maîtrisé avec un encours de dette estimé à 571 M€ en 2024, bien loin des 730 M€ que nous avons trouvés en 2011.

C'est sur ce socle de finances saines que nous pourrons faire reposer toutes nos politiques, sans exclusive aucune, afin d'aborder sereinement cette grande année qui sera celle de 2024 pour tout notre pays et plus particulièrement pour la Moselle et sans pour autant occulter tous les points de vigilance que je viens de développer. C'est donc

dans cet esprit parfaitement serein que j'aborde cette dernière Réunion Trimestrielle de l'année, celle qui, ensemble, nous conduit aussi tranquillement qu'inexorablement vers les fêtes de fin d'année et de nombreuses autres années de coopération que nous continuerons à développer sur nos territoires au service des Mosellans.

Des fêtes que nous avons voulu joyeuses et conviviales car nos concitoyens réclament de la joie de vivre, dans un quotidien trop souvent fait de grisaille et de violence. Dans une société en mal de repères et qui doute d'elle-même et de son avenir, le Département de la Moselle offre à chacun des perspectives sur un territoire qui se veut ambitieux, fier, attractif et riche de ses projets. Et nous pouvons en être collectivement fiers !

Vive la Moselle.

(Applaudissements)...

COMMUNICATION

M. LE PRESIDENT.- Vous avez trouvé à votre place une affiche, une carte postale et un marque page concernant la 12ème édition des manifestations « Noëls de Moselle - instants magiques en bibliothèques ».

En effet, du 28 novembre au 23 décembre, 57 bibliothèques sur l'ensemble du territoire proposent plus de 255 animations : expositions participatives de jouets d'antan, ateliers cartes de Noël en origami, décorations de Noël en pâte polymère ou matériel de récupération.

Cette année, 64 spectacles et ateliers sont offerts aux bibliothèques qui se sont impliquées dans la vie du réseau.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA 3EME REUNION TRIMESTRIELLE DE 2023

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose d'approuver le procès-verbal de notre 3ème Réunion Trimestrielle de 2023 du 18 au 22 septembre. Ce procès-verbal vous a été transmis le 14 novembre dernier.

Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

M. LE PRESIDENT.- Nous avons 21 rapports à l'ordre du jour dont la DM 3 et le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Un rapport supplémentaire a été ou va vous être distribué concernant le transfert des routes de l'Etat vers le Département de la Moselle avec des dispositions qui devraient être appliquées au premier janvier prochain.

Y a-t-il des remarques sur la ventilation des rapports en direction des commissions ? (*Non*)

Ces rapports sont maintenant sous la responsabilité des Présidents et Présidentes de commission qui auront à en étudier le contenu et à nous présenter leur avis.

PROGRAMME DE LA SESSION

M. LE PRESIDENT.- Dans le cadre du programme de cette session :

Cet après-midi, nous recevrons, après notre séance publique de dépôts des propositions et de vœux, la Présidente de l'Université de Lorraine, Mme BOULANGER. Je l'accueillerai certainement un peu plus tard puisqu'elle doit, être en visioconférence avec la Ministre de référence chargée de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle arrivera vers 15 h 30.

Je serai obligé de vous quitter après puisque je fais partie de la délégation qui accueille le Ministre de l'Intérieur cet après-midi vers 16 heures à Châtel-Saint-Germain ; l'annonce de sa visite m'a été présentée samedi soir. Ce sont des visites éclairs mais cela veut dire que la Moselle est une destination ministérielle puisqu'il n'y a pas une semaine qui se passe sans que nous n'ayons une visite ministérielle. Donc, Ministre de l'Enseignement Supérieur ça ravit notre Vice-Président et l'ensemble de nos collègues et le Ministre de l'Intérieur : on va parler naturellement collectivités locales, pompiers et administration.

Mardi, un travail sera consacré aux commissions à l'initiative des Présidents ainsi que mercredi.

Mercredi matin, je reçois les Conseillers Départementaux Remplaçants comme à chaque fois à l'occasion de nos sessions trimestrielles. L'après-midi, se tiendra la

réunion officielle du Conseil Départemental des Jeunes à laquelle vous êtes naturellement également invités.

Jeudi, nous reprenons nos débats à partir de 9 heures le matin et de 14 heures l'après-midi en séance publique.

Si l'ordre du jour n'est pas épuisé et nous non plus, on se verra vendredi à 9 heures.

S'il n'y a pas de prise de parole, je vous remercie et je vous renvoie vers votre travail en commissions.

Merci beaucoup.

SUSPENSION DE SEANCE

(La séance est suspendue à 10 heures 59)

REPRISE DE LA SEANCE A 14 HEURES 30

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, soyez les bienvenus avant d'accueillir Mme BOULANGER.

LISTE D'EMARGEMENT ET DELEGATIONS DE VOTE

M. LE PRESIDENT – Je dois vous faire part des absences de :

- M. FRANÇOIS qui a donné procuration à Mme LAPAQUE
- Mme LORIA-MANCK à M. SCHUH
- Mme HERZOG à Mme BECKER
- M. FREYBURGER à M. THIL
- M. CHABANNE à Mme BOHR
- M. BENIMEDDOURENE à M. SCHULER
- Mme GOSSÉ à M. DIDOT
- M. REICHHELD à Mme BORYSIK
- Mme BOUSCHBACHER à M. LEBEAU
- Mme ARNOLD à Mme PILI

- M. CUNY à Mme SCHNEIDER
- M. SACCANI à Mme REBSTOCK

ABSENTS NON EXCUSEES

- M. SIMON
- M. SUCK
- M. WEIS
- Mme ZIROVNIK

DEPOTS DES PROPOSITIONS, VŒUX, QUESTIONS ORALES

M. LE PRESIDENT.- Je vais faire le tour des bancs de cette Assemblée pour recueillir les éventuelles questions officielles et morales que vous auriez à poser qui se traduiront ensuite par un point que l'on pourra faire passer en commissions et ensuite, éventuellement, en délibération de l'assemblée départementale.

(Appel des noms dans les travées)...Pas de questions

M. DIDOT.- Président, y aura-t-il un sujet sur les gens du voyage puisque le Ministère de l'Intérieur est aussi le Ministère des cultes ?

M. LE PRESIDENT.- Je ne pense pas. Il vient remettre des médailles à des policiers. Ensuite, il y aura une discussion libre.

Je lève la séance.

La séance est levée à 14 heures 44.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

4^{ème} Réunion Trimestrielle de 2023

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Présidence de M. Patrick WEITEN

Secrétaire de séance : Mme Patricia ARNOLD

OUVERTURE DE LA REUNION

(La séance est ouverte à 9 heures 11.)

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue pour engager tous les débats sur les points qui composent l'ordre du jour de cette 4^{ème} Réunion Trimestrielle.

LISTE D'EMARGEMENT ET DELEGATIONS DE VOTE

M. LE PRESIDENT.- Je dois vous faire part des absences de :

- M. FRANÇOIS qui a donné procuration à Mme LAPAQUE qui va arriver.
- M. WEISS à Mme REBSTOCK
- M. CUNAT à M. FREYBURGER
- Mme ARNOLD à M. THIL qui va arriver
- M. BOHL à M. CUNY
- M. BENIMEDDOURENE à M. SCHULER
- M. KHALIFE à M. DIDIOT
- Mme ROMILLY à M. DASTILLUNG qui va arriver
- M. SUCK à Mme PASTOR

(Les autres Conseillers Départementaux sont présents.)

CARNET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. LE PRESIDENT.- En ouverture de cette session, je dois vous faire part, du décès de l'un de nos anciens collègues, à savoir M. Marcel KLAMMERS qui était ancien Conseiller Général du canton de Marange-Silvange. Il est décédé le 5 décembre dernier à l'âge de 87 ans. Il avait été élu Conseiller Général de mars 1998 à mars 2015, soit 17 ans de mandat. Au cours de ses mandats, il avait été membre puis secrétaire de la 6ème Commission en charge des affaires économiques du commerce, de l'artisanat et de l'aménagement du territoire.

Marcel KLAMMERS avait également été adjoint au maire de sa commune de Sainte-Marie-aux-Chênes de 1971 à 1973 et ensuite maire de 1973 à 2014. Il a été nommé maire honoraire depuis cette date. Il avait été, Président du Centre de gestion de la Moselle de 1995 à 2014. M. KLAMMERS avait été fait chevalier dans l'Ordre National du Mérite en novembre 1992 et officier de l'Ordre des Palmes Académiques en juillet 1992. Il avait exercé son activité professionnelle en tant que principal de collège. La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 9 décembre prochain à 14 heures 30 en l'église de Sainte-Marie-aux-Chênes. Naturellement, en votre nom à toutes et à tous, j'ai envoyé les sincères condoléances à sa famille de la part du Conseil Départemental de la Moselle. J'avais eu l'occasion de le côtoyer puisque nous sommes rentrés en même temps dans cette enceinte. C'était un homme de grande qualité, de devoir, d'implication et de large présence.

ORDRE DU JOUR

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose d'aborder l'ordre du jour.

EXAMEN DES RAPPORTS

0-1 RAPPORT ANNUEL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2023

M. CORRADI, rapporteur

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ? M. LEBEAU

M. LEBEAU.- Monsieur le Président, chers Collègues,

Je tiens à remercier chaleureusement les services pour la qualité de ce document et à saluer ce treizième rapport annuel de développement durable et sa nouvelle forme qui se recentre sur les actions mêmes du Département, qui présente ainsi les projets phares et innovants menés ou accompagnés par le Département.

Pour ma part, je souhaiterais particulièrement souligner deux réalisations qui sont liées à la première commission :

- Le Plan de sobriété énergétique départemental qui a permis une baisse réelle de 19 % des consommations des sites départementaux hors collèges par une gestion technique des bâtiments et une mobilisation de tous les agents à l'optimisation énergétique. C'est l'effort de chacun de nous tous qui a contribué à la fois à préserver notre planète et nos finances.

- La mise en place du Budget vert : Afin de rendre plus lisible l'action départementale et le budget dédié au développement durable, une expérimentation de budget vert départemental a été réalisée à partir du compte administratif 2021. Concrètement, il s'agit de classer chaque dépense au regard de son impact environnemental (favorable, défavorable ou neutre), selon la méthodologie de l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE). Il ressort ainsi que 28 M€ sont des dépenses favorables pour l'environnement et le climat, soit 62 % des dépenses éligibles, ce qui est conséquent pour la première fois qu'on le mesure. Cet indicateur va nous permettre de favoriser l'action de notre collectivité et contribuer à renforcer les choix budgétaires en faveur de l'environnement et du climat.

Je suis certain que les prochains rapports nous permettront de mesurer l'évolution positive de ces deux indicateurs et nous donneront le sens de la marche.

Je vous remercie, Monsieur le Président, chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT.- D'autres réactions ?

Madame AMBROSIN-CHINI.

Mme AMBROSIN-CHINI.- Monsieur le Président, chers collègues, je profite de la présentation du rapport annuel de développement durable 2023 et plus particulièrement des mesures mises en place dans le domaine de la mobilité pour intervenir sur ce point.

En 2023, ce sont, plus de 117 000 travailleurs français qui se rendent quotidiennement au Grand-Duché du Luxembourg. Avec une augmentation de 6 % en deux ans, on estime que ce nombre atteindra les 300 000 frontaliers d'ici 15 ans. Cet accroissement impacte considérablement l'équilibre social, démographique, financier et politique du Nord de la Moselle.

Lors de la dernière Réunion Trimestrielle du 21 septembre 2023, j'avais soumis à l'Assemblée une motion intitulée « Pour un retour du ferroviaire en Moselle » qui avait été adoptée à l'unanimité et recueillie les signatures de l'ensemble des Conseillers Départementaux.

Cette motion avait ensuite été envoyée au Préfet de la Moselle, au Président de Région et à la Première Ministre. Nous venons d'avoir récemment une réponse de la Première Ministre après celle du Président de Région à destination de tous les maires de Moselle.

Face à ces réponses très peu satisfaisantes pour les élus et nos concitoyens, avec mes collègues élus de gauche, nous avons organisé une première réunion de travail à Audun-le-Tiche le 23 octobre pour mettre en lumière l'étude de Claude Maillard visant à redynamiser l'axe Longuyon-Thionville et réhabiliter la ligne Hayange-Fontoy-Esch-sur-Alzette. Je tiens à nouveau à souligner la qualité du travail de Claude Maillard dans notre Assemblée. Cette réunion relayée par Le Républicain Lorrain et la Semaine a trouvé un accueil favorable côté luxembourgeois.

Il s'agit désormais pour nous d'amplifier cette dynamique positive pour faire pression sur la Région et sur le Ministère des Transports.

Ainsi, Monsieur le Président, pourriez-vous nous préciser les actions prévues par le Département de la Moselle pour faire bouger les lignes en haut lieu sur la question du ferroviaire ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- D'autres réactions ?

Monsieur DICK.

M. DICK.- Monsieur le Président, merci. Chers collègues.

Monsieur le Président, je me permets aujourd'hui de profiter de ce point sur le rapport annuel concernant le développement durable pour vous appeler à une réaction, à un bel exercice technocratique que la Région met actuellement en œuvre.

Dans nos communes, Monsieur le Président, vous le savez et c'est en lien évidemment avec la question et la notion de développement durable, nous avons à nous positionner ville après ville sur la proposition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols. C'est un exercice imposé par la loi qui demande à la Région de réaliser cette conférence régionale qui n'est pas mince en enjeu néanmoins. Cette conférence a un rôle consultatif mais qui est là pour mettre en œuvre les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols sur le territoire. La Région Grand Est a prévu une composition de cette région et la soumet aux voix dans chacun des organes délibérants de nos villes, de nos E.P.C.I. et de nos schémas de cohérence territoriaux.

Monsieur le Président, vous avez toujours, dans vos prises de position, défendu la Moselle et quand nous prenons un enjeu aussi fort et aussi important que cette politique de lutte contre l'artificialisation des sols, on peut se demander, dans la politique régionale, où est la Moselle. Quand nous regardons aujourd'hui cette composition, telle qu'elle est proposée par la Région Grand Est, nous avons 15 représentants de la Région, 10 représentants des structures porteuses des schémas de cohérence territoriaux ; la seule représentation de la Moselle sur ce collège c'est le SCOT de l'agglomération messine. Quand nous regardons les représentants des E.P.C.I. compétents en matière de documents d'urbanisme, nous avons pour seul représentant de la Moselle l'Eurométropole de Metz. Quand nous représentons les 5 représentants des communes non couvertes par un document d'urbanisme, il n'y a aucune commune de Moselle sur les 7 représentants des communes avec documents d'urbanisme, il n'y a aucune commune de Moselle. Il n'y aura qu'un représentant du Département qui siègera à titre consultatif.

Monsieur le Président, quand nous regardons la composition de cette Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols et les conséquences sociales qu'elle aura sur notre politique de l'habitat, sur notre politique de développement économique puisque cette conférence aura vocation à discuter avec l'Etat des projets qui seront intégrés dans les projets d'ampleur nationale

qui seront extraits de la loi ZAN. Donc, l'enjeu n'est pas mince. Nous voyons bien que la Moselle n'est pas du tout défendue par la Région Grand Est et qu'elle n'est pas représentée véritablement puisque, oui l'enjeu de représentation de l'agglomération messine et de la Ville de Metz, de l'Eurométropole de Metz est important. On sait très bien également que la question de l'artificialisation des sols est une bombe. C'est une bombe sociale, c'est une bombe économique qui va retomber sur tous les territoires, qui va tuer tous les territoires et surtout les territoires ruraux. Et nous savons, Mesdames, Messieurs, chers collègues que le Département est certainement l'un des seuls organes où nous avons une représentativité des territoires qui nous permet de bien comprendre l'enjeu et l'équité des territoires.

Monsieur le Président, je profite de ce rapport pour vous demander de réagir officiellement auprès de la Région Grand Est. Actuellement, nous avons tous été un peu surpris quand la Région nous a demandé d'intervenir dans nos villes, nos E.P.C.I. et dans les SCOT, certains territoires, l'Arc mosellan, le territoire du thionvillois sont en train de réagir. E.P.C.I., par E.P.C.I., il y a des demandes de réactions mais je pense que le combat doit être porté au niveau de l'échelle départementale pour bien défendre notre spécificité car nous ne sommes pas du tout défendus au niveau de la Région.

Merci à tous.

M. LE PRESIDENT.- D'autres réactions ?

Madame HAAG.

Mme HAAG.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaite intervenir aujourd'hui pour réitérer l'engagement du Département de la Moselle pour la mise en service d'une liaison ferroviaire entre Sarrebruck-Luxembourg via Forbach-Bouzonville-Thionville, qui est une nécessité impérieuse pour la Moselle.

Lors de la dernière Réunion Trimestrielle en septembre dernier, nous avons voté à l'unanimité la motion intitulée « pour un retour du ferroviaire en Moselle ».

Quelques mois après, où sont les véritables avancées ? Ni la Région Grand Est ni la S.N.C.F. ne nous ont entendus. Pour preuve, la Région a préféré lancer une étude encore afin de créer une liaison expresse en bus entre Forbach et Luxembourg. Mais nous savons tous qu'il ne s'agit pas d'une solution viable.

A commencer par les habitants qui sont les premiers touchés et exaspérés par un trafic routier saturé et des conditions de circulations dégradées.

Aujourd'hui, la situation est figée alors que le nombre de travailleurs frontaliers ne cesse de croître. Des solutions doivent donc être trouvées, particulièrement pour les territoires du Nord et de l'Est de notre Département.

C'est pourquoi, notre Assemblée s'est d'ores et déjà positionnée et compte mener ce dossier structurant pour notre département à son terme.

Cette liaison ferroviaire entre Sarrebruck-Luxembourg via Forbach-Bouzonville-Thionville nous permettrait de revenir à un ferroviaire de proximité et nous paraît, étude à l'appui, la réponse la mieux adaptée.

Cette ligne serait une opportunité :

- Pour les usagers et les travailleurs frontaliers de Moselle-Est.
- Pour désengorger les routes qui mènent au Luxembourg mais aussi pour soulager les rames TER entre Metz-Thionville.
- Pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Cette réponse que nous préconisons est une solution pour l'attractivité, l'aménagement et le dynamisme de notre territoire.

L'infrastructure existe déjà mais n'est empruntée que par des trains de fret, alors que les deux voies sont électrifiées et des gares jalonnent le parcours.

Bien sûr, des investissements sont nécessaires mais le Département est prêt, et nous l'avons exprimé, à participer au financement de ce projet prioritaire pour la Moselle en associant les acteurs concernés.

Chers collègues, nous nous sommes engagés et nous devons continuer à avancer unis dans ce projet afin de faire entendre la voix de la Moselle.

Car vivre en Moselle, au cœur de la Grande Région et à proximité de l'Allemagne, du Luxembourg et de la Belgique est un atout indéniable, valorisons-le.

Ensemble, réaffirmons notre détermination à voir cette liaison Sarrebruck-Luxembourg via Forbach-Bouzonville-Thionville être mise en service.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Madame REBSTOCK.

Mme REBSTOCK.- Je profite également de ce rapport pour intervenir également sur le sujet de la mobilité.

Je m'associe à mon collègue Emmanuel LEBEAU sur les compliments qu'il a faits concernant ce rapport.

On voit dans ce rapport que, quand le Département prend les choses en main, cela avance beaucoup plus vite sur ces questions. Ce n'est pas le cas d'autres instances.

Les événements récents, la multiplication des événements climatiques extrêmes, multiplication des conflits concernant des territoires stratégiques en termes de ressources énergétiques, imposent dans le débat public aujourd'hui et les politiques associées une thématique et un objectif : décarboner les transports.

Comme un écho à cette obligation aujourd'hui universelle que les prévisions hautement alarmantes des derniers rapports du GIEC, qui sont inscrits dans le rapport qui nous a été présenté viennent renforcer ; notre territoire connaît des questions stratégiques en termes de mobilité qui pourrait, si nous étions entendus et si les solutions que nous proposons étaient soutenues, répondre aux enjeux environnementaux et de mobilité présents.

Nous sommes engagés avec vous, Monsieur le Président, avec Mathieu WEIS mais également avec tous les élus locaux de notre secteur pour la relance de lignes ferroviaires secondaires. Je parle de la ligne Fontoy-Thionville ou encore la ligne Fontoy-Esch. Je dis bien Fontoy-Thionville mais elle est bien antérieure. Elle arrive de Longuyon, elle passe par Audun-le-Roman. Elle dessert donc également tout ce qui est Meurthe-et-Moselle.

Le Président de la Grande Région que nous avons interpellé à deux reprises sur cette question nous parle lui d'études ! Encore une étude ! Monsieur LEROY nous n'avons pas besoin d'une énième étude. Nous avons tout ce qu'il nous faut. J'ai dans les mains la note de Claude MAILLARD, elle est là, achevée, concrète, pleine de bon sens ! Elle montre, nous démontre et prouve l'intérêt pour nos territoires de ces solutions.

Donc, encore une énième note !

Vous avez fait, vous-même Président, une étude il y a quelques années en arrière sur cette ligne Fontoy-Thionville ; elle est là également. On voit bien que les études sont présentes.

Ces solutions ferroviaires répondent non seulement à la nécessaire transition écologique, mais également à notre capacité à être résilient face aux menaces multiples induites par la dépendance aux carburants fossiles.

Ces solutions sont essentielles en termes d'aménagement et d'attractivité de notre territoire mosellan, pour inverser les prévisions inquiétantes de notre démographie et pour développer davantage notre économie. Là, je me fais également l'écho de notre collègue, Mme HAAG, qui vient de parler de cette ligne de Moselle Est.

Essentielles quant à l'obligation qui nous est faite de construire de nouvelles intermodalités, de nouvelles solutions de mobilité que ni le bus, ni la voiture ne peuvent offrir seuls. Pour qui connaît la réalité des flux en Moselle Nord, la réalité du développement économique à venir, notamment du Luxembourg, personne ne peut penser raisonnablement que la route est une solution unique et pérenne aux problématiques actuelles. Les réponses doivent être multiples. C'est pour ça que nous sommes bien évidemment pour l'A31Bis et c'est pour ça que nous sommes aussi, bien sûr, pour la réouverture, de ces lignes ferroviaires.

Face à ces constats maintes fois répétés, maintes fois étudiés, face à une problématique, une question, qui englobe les thématiques économiques, d'emploi, d'attractivité et bien sûr de transition et qui dépassent des logiques purement locales, ni l'Etat, ni la Région ne sont ici à la hauteur par les réponses qu'ils nous donnent des enjeux que nous connaissons.

Aujourd'hui, alors que le ferroviaire est au cœur du plan de relance européen et de son déploiement sur le territoire national, alors que l'Etat communique sur la nécessaire régénération du réseau ferré, ici, en Moselle, où nous portons, des solutions, où nous avons des lignes, des réseaux, où nous fabriquons des rails dans l'usine de Hayange-Nilvange, on nous promet tout juste quelques bus et un nouveau comité Théodule !

On marche sur la tête.

Ces réponses sont bien éloignées de nos attentes, des attentes de nos citoyens, elles sont d'ailleurs, je dois le regretter, un peu ridicules face aux chocs que nous connaissons.

Quand la Chine, le Japon, l'Allemagne travaillent à des solutions décarbonées de transports ferroviaires, quand en France le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre, on ne va pas sur cette thématique du rail.

Alors que nous avons les possibilités de répondre de façon pragmatique, en nous attachant à être éco-responsables et vertueux, nous serions seuls ? Nous ne serions pas soutenus dans cette démarche ? C'est pour moi impensable et inconcevable !

Bien sûr, demain, la route sera différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Il y aura sans doute des voitures électriques qui remplaceront celles à essence et diesel, qui permettront un transport décarboné.

Oui, sans doute, et tant mieux mais cela ne résoudra pas le problème de l'encombrement, de l'engorgement de ces milliers de véhicules qui s'engouffreront sur des voies sur-fréquentées et sur des voies non dédiées.

La réponse de bon sens est donc le multimodal et cela passera forcément par la réouverture de lignes ferroviaires.

Monsieur le Président, mes chers collègues, il nous faut redoubler de convictions, il faut que l'Etat et la Région prennent conscience de la dimension des enjeux d'aménagement du territoire que nous connaissons et, pour cela, il nous faut agir fortement.

Je vous demande, Monsieur le Président, que nous agissions, nous Département fortement sur cette question du rail.

Le Département de la Moselle l'a compris, le Département de la Moselle peut être force de proposition et accompagner cette volonté.

Mais y a-t-il de la volonté à la Région et au niveau de l'Etat ou sommes-nous juste dans l'effet d'annonce !

Merci beaucoup.

(Applaudissements)...

M. LE PRESIDENT.- D'autres réactions ?

Monsieur TACCONI.

M. TACCONI.- Monsieur le Président, très chers collègues, je me permets également sur ce rapport du développement durable d'intervenir à la suite des propos tenus aussi bien par Mme REBSTOCK que Mme HAAG.

En effet, nous connaissons l'importance du développement du rail et de redémarrer cette ligne si primordiale qu'est la ligne Forbach-Thionville-Luxembourg.

Je vais me permettre de mettre l'accent sur deux gares situées sur mon canton, celles de Kuntzig et de Kédange-sur-Canner. Ces gares émergent comme des points stratégiques garants de la viabilité économique de la réouverture de cette ligne vers le Luxembourg.

Les conclusions de l'étude d'opportunité menée par vous, Monsieur le Président, à travers le Département, mettent en lumière le potentiel d'utilisation non négligeable dans cette zone. Cette étude nous apprend qu'en venant du Sud et de l'Est du département, plus nous approchons Thionville, plus la part de travailleurs frontaliers augmente. On n'en est pas dupe.

En 2028, dans 5 ans seulement, la fréquentation potentielle de la ligne atteindrait plus de 2 000 usagers en gare de Kédange-sur-Canner et plus de 4 000 usagers en gare de Kuntzig. Ce sont des personnes qui n'utiliseraient pas leur voiture mais qui prendraient le rail pour monter au Luxembourg.

Ce secteur, à lui seul, générerait plus de 80 % des usagers frontaliers de la ligne, faisant des gares de Kédange et Kuntzig un pivot essentiel pour la réussite de ce projet ferroviaire. Situées au cœur du Sillon Mosellan et face à la congestion croissante de nos routes départementales mais également de l'A31 et face à la nécessité de renforcer les liaisons ferroviaires comme viennent de le dire mes deux collègues, il nous semble indispensable d'agir.

De plus, en permettant l'accès au quai, en assurant les aménagements pour le stationnement de véhicules électriques, de vélos, nous créons les conditions idéales pour encourager l'utilisation du train, tant par la clientèle transfrontalière que par ceux qui travaillent dans l'agglomération thionilloise. En effet, le train pourrait devenir une option plus rapide et efficace, notamment aux heures de pointe, pour les travailleurs. Cela renforce la pertinence de ce projet non seulement pour le transport transfrontalier mais également pour les déplacements quotidiens, peut-être même demain de nos scolaires.

Au-delà des avantages locaux, la réouverture de cette ligne s'inscrit dans une vision plus large de la mobilité décarbonée, répondant aux enjeux environnementaux - l'objet de notre cavalier- cruciaux de notre époque. Elle renforcerait également la connectivité régionale et transfrontalière, favorisant le développement de notre territoire.

C'est en cela que je vous propose que notre Assemblée continue d'entreprendre des démarches résolues auprès de l'État et de la Région pour l'intégration de ce projet dans le volet mobilité, et pourquoi pas, du CPER (Contrat Plan État-Région) en cours de négociation. Il est de notre responsabilité de faire entendre la voix de la Moselle et de garantir que l'investissement de l'État reflète pleinement les besoins de mobilité de nos concitoyens.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur MULLER.

M. MULLER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaite également profiter de cette dernière Réunion Trimestrielle et de ce débat pour évoquer un projet à mon sens essentiel pour le développement de notre territoire et pour l'amélioration de la mobilité de nos concitoyens.

Je tiens tout d'abord à souligner l'opportunité que représente le renouvellement récent du gouvernement luxembourgeois pour nos projets de liaison ferroviaire entre la Moselle-Est et le Luxembourg. En effet, ce changement politique ouvre de nouvelles perspectives et augmente les chances de concrétisation de notre ambition commune. C'est donc le moment idéal pour renforcer notre collaboration et faire avancer nos projets de manière coordonnée.

Bien que la ligne ferroviaire soit un projet prioritaire pour nous, élus départementaux, dont la réalisation interviendra à moyen terme -je l'espère en tous les cas- il est important aussi de réfléchir et de considérer d'autres possibilités pour développer les liaisons routières ou ferroviaires, et cela à court terme. Ces alternatives pourraient offrir une solution de transport efficace et rapide, en complément de nos projets à plus long terme.

Je pense donc à la mise en place d'une ligne de bus à haut niveau de service entre la Moselle-Est et le Luxembourg, en passant par Sarrebruck et l'autoroute allemande A8. Vous le savez sans doute, la ligne directe du Saarbrücken Express fonctionne admirablement bien entre la ville de Sarrebruck et Luxembourg.

En renforçant ainsi nos liens avec le Luxembourg et nos amis sarrois, nous pourrions mettre en place des collaborations concrètes pour développer des infrastructures de transports adaptées à nos besoins mutuels. Les potentialités de ces partenariats sont nombreuses et variées et pourraient contribuer significativement au développement économique de notre territoire.

La création d'une ligne ferroviaire ou routière entre la Moselle-Est, le Luxembourg et Sarrebruck permettrait notamment de renforcer nos échanges culturels, sociaux et économiques entre nos différents territoires. Elle faciliterait la mobilité des travailleurs transfrontaliers, ouvrant ainsi de nouvelles opportunités d'emploi et d'insertion professionnelle pour nos concitoyens.

Par ailleurs, ces liaisons pourraient également favoriser le développement du tourisme, en facilitant les déplacements des visiteurs entre nos territoires. Et, aujourd'hui, nous sommes dans le cadre des Noëls de Moselle ; là aussi, ce serait un plus pour faire connaître nos territoires distincts. Elles renforceraient ainsi notre attractivité touristique et stimuleraient nos économies locales mais elles amélioreraient surtout la mobilité de nos concitoyens.

Je suis donc convaincu que ces projets de liaison routière ou ferroviaire à court et moyen terme représentent une vraie opportunité majeure pour la Moselle.

Je propose donc que nous poursuivions nos échanges et notre coopération avec nos partenaires luxembourgeois et sarrois afin de concrétiser enfin ces projets. Un groupe de travail dédié, rassemblant des représentants des différentes parties prenantes, pourrait étudier la faisabilité de ces initiatives et aussi définir enfin les actions concrètes à entreprendre.

Je suis conscient qu'il s'agit d'un projet ambitieux mais qui, au vu des débats récurrents que nous avons sur la problématique de la mobilité, a toute sa place pour donner enfin une réponse aux besoins de nos concitoyens en matière de mobilité.

Merci pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER.- Monsieur le Président, après tout ce que je viens d'entendre, je me dis qu'une nouvelle bataille du rail s'impose. Il y en a eu une après-guerre et, maintenant, il y a une nouvelle bataille du rail qui doit s'imposer.

J'espère que tous les Conseillers Régionaux mosellans de la majorité et de la minorité reprendront ces arguments dans l'enceinte du Conseil Régional parce que c'est là que va se poser des propositions. J'escompte qu'il y ait un front uni de la Moselle au niveau du Conseil Régional sur ces questions de mobilité qui sont essentielles puisque les arguments existent. Donc, comme on dit : *what else* ?

Merci.

M. LE PRESIDENT.- D'autres réactions ?

Monsieur SCHUH.

M. SCHUH.- Président, chers collègues, je veux juste compléter sur tout ce qui vient d'être dit simplement en rappelant à titre d'exemple que la Moselle Est, la région de Forbach, représente un potentiel de 5 000 voyageurs pour une ligne de chemin de fer de voyageurs entre Forbach et le Luxembourg. Donc, le train s'impose.

Par ailleurs, c'est un point d'attractivité aussi qui se pose. Le développement durable certainement.

Je tiens aussi à rappeler dans cette discussion un point qui a peut-être été oublié c'est l'arrêt du TGV Berlin-Paris à Sarrebruck. Celui-ci fait l'objet d'un consensus très général entre la Moselle, le Land de Sarre et la Rhénanie Palatinat, enfin tous les partenaires. Mais c'est également le cas pour l'appel à la mobilité ferroviaire entre Sarrebruck, Forbach, Creutzwald, Bouzonville, Thionville et le Luxembourg. Il n'y a là pas une voie qui manque dans l'appel à la liaison ferroviaire. Je ne peux me faire, moi, dans la délégation que vous m'avez confiée, Monsieur le Président, que le témoin et de rappeler qu'il n'y a là pas une voie qui manque dans aucune commune, dans aucun Eurodistrict, nulle part, pour demander ces voies ferroviaires.

Je voudrais simplement que l'on nous écoute, que l'on écoute les élus locaux que nous sommes, des élus près de nos concitoyens et que l'on essaie de trouver des solutions, et que l'on mette en œuvre des politiques qui répondent aux besoins du plus grand nombre et surtout des bassins d'emploi et des bassins de vie tels qu'ils existent dans un Eurodépartement comme le nôtre.

M. LE PRESIDENT.- Merci. D'autres réactions ? (*Non*)

Merci de votre adhésion collective à une démarche que j'ai personnellement engagée depuis une quinzaine d'années puisque l'étude, dont parle Mme REBSTOCK,

avait été engagée sur les lignes de Metzervisse, Kuntzig, Thionville et celle qui remontait sur Fontoy, à l'époque où je présidais avant Anne GROMMERCH et Pierre CUNY la Communauté d'Agglomération Porte de France Thionville et qui a déjà démontré que cette liaison était importante pour éviter de saturer l'entrée de Thionville, la proximité et la périphérie de la gare de Thionville. Elle permettait de signifier que l'on pouvait déporter la question du multimodal entre la route et le ferroviaire à la fois sur la halte ferroviaire de Yutz, sur la gare de Kuntzig et sur la gare de Kédange.

Cela a été amplifié ensuite puisque j'ai souhaité effectivement engager cette étude, la confier à un bureau d'études, à savoir, EGIS en relation étroite avec la S.N.C.F. qui a démontré, qui démontre que cette ligne est tout à fait rentable :

- Rentable tout d'abord parce que nous avons les voies ferrées.
- Rentable parce que nous avons les gares.
- Rentable parce que nous avons les publics.
- Rentable parce que nous avons le marché du travail qui continue à se développer.

La rentabilité, je la mets aussi naturellement au niveau du développement durable qui associe, et vous le savez, économie, solidarité, écologie. Ces voies ferrées, ce mode de transport décarboné répond totalement aux exigences du développement durable affichées par les gouvernants respectifs allemand, luxembourgeois et naturellement français. On ne peut pas allumer la télé un jour sans que l'on nous parle de transport décarboné.

Là, nous avons ce projet. Et que nous promet-on ? Des bus dans les villages de Moselle !

Le dernier point qu'il faut intégrer c'est la sécurité. Aujourd'hui, on met la sécurité à mal dans la traversée des villages de Moselle. C'est la raison pour laquelle nous estimons que ces grands axes sont indispensables pour la proximité et le quotidien des gens. C'est ce à quoi nous sommes attachés : au quotidien des Mosellans.

Ce projet nous permet de réduire considérablement ces traverses parce que nous n'arrêtons pas d'investir sur nos routes départementales qui ne sont absolument pas adaptées et cela va se poursuivre encore.

Donc, nous avons adopté cette motion. Il y en avait eu une préalable et nous avons cette motion qui avait été présentée et qui est trans-courant. Nous l'avons

envoyée à la Première Ministre qui nous a répondu : je vais transmettre ça au Ministre des Transports qui va transmettre ça au Ministre de l'Intérieur qui va transmettre ça au Ministre de l'Ecologie qui, au bout du 12ème tour, on aura un tour gratuit... !

Puis, à la Région où cela s'est traduit ensuite par un courrier envoyé aux 725 maires de Moselle. Pour votre information, je n'ai même pas été destinataire d'une copie de la Région. Courrier de 5 pages qui nous dit tout ce que la Région fait. Ce qui m'intéresse ce n'est pas de savoir ce que la Région fait, c'est de savoir ce que la Région ne fait pas.

Là, on est dans une démarche qui allie sécurité, économie, social, mobilité et écologie. Ils nous promettent une étude sur ce CPER de 5 ans, je pense et j'en suis convaincu que c'est un peu se moquer du monde.

J'ai fait le calcul en regardant ces trois tracés. Nous parlons également de Sarreguemines, Niederbronn. Quand j'additionne les populations concernées, ce sont 500 000 Mosellans. On écarte d'un revers de main la situation au quotidien de la mobilité de 500 000 Mosellans. Lorsque l'on dit que l'on doit avoir sur l'une de ces lignes 5 000 usagers, cela représente 330 000 habitants mosellans.

Vous avez entendu mon discours d'ouverture de session pour rappeler cela ; aujourd'hui, concernant le CPER le compte n'y est pas. C'est le rendez-vous de la mobilité. C'est la complémentarité des modes de transport qui permettra d'agir. Il ne faut pas opposer l'A31bis et le réseau ferroviaire ou le réseau ferroviaire au réseau routier. Et là, je suis un peu prudent parce que, lorsque j'entends le précédent gouvernement luxembourgeois qui nous dit que c'est simple : la ligne ferroviaire existe ; c'est Sarrebruck, Metz, Thionville. Cela veut dire que l'on continue à tout envoyer sur le Sillon qui est déjà saturé. Puis, si vous voulez des transports routiers, ce sera Sarrebruck, Luxembourg par l'Allemagne. Cela veut dire que l'on ignore complètement la Moselle Est, c'est-à-dire que l'on organise l'enterrement de la Moselle Est. Là, on est dans une dernière démarche, c'est la politique d'aménagement du territoire, et celle-là est absolument essentielle. Ce sont des territoires qui perdent tous les jours de la population parce que la mobilité n'est pas au rendez-vous.

Pour conclure et vous avoir entendu, m'accompagner dans cette démarche-là, je vous en sais gré, et je le dis au trois groupes, je crois qu'il faut maintenant que l'on parle un peu plus fort, que l'on aille plus loin dans la démarche, que l'on accentue notre expression, c'est ce que je vais proposer à vos présidents de groupe, et donc à vos

différents groupes. Je vais le faire assez rapidement. J'ai une première mouture en instance, et je pense maintenant qu'il faut que l'on ait une action significative qui doit être relayée par nos conseillers régionaux mosellans. Sur ces bancs-là, un certain nombre de conseillers départementaux, ceux de la majorité comme ceux de la minorité, ont soutenu des équipes qui siègent aujourd'hui au Conseil Régional. Nous avons à nous mobiliser. Je pense qu'il faut que cela fasse partie des priorités départementales. C'est la raison pour laquelle j'ai dit, dans mon discours, que nous étions prêts à financer. Ce que l'on financera sur le ferroviaire, on n'aura pas à le financer sur nos routes départementales en traverse de nos villages. Et on redynamisera parce que c'est également important.

Je l'évoquais, la gare de Kuntzig est en vente par la S.N.C.F. via Nexity. Cela veut dire que l'on est en train de vendre le patrimoine. Et j'entends bien dire à un moment que l'on ne peut plus mettre des trains parce qu'il n'y a plus de gare.

Les gares sont là et les haltes ferroviaires sont là. Et on peut même organiser des parkings ensuite qui permettent d'arriver jusqu'aux gares, voire des réseaux de pistes piétons deux roues permettant également la mobilité douce. Donc, on est vraiment dans la complémentarité des modes de transport.

Le dernier point, et je reviens à ce qu'a évoqué notre collègue Rémy DICK sur la politique d'aménagement du territoire. Je me suis opposé dès les premiers jours à la loi ZAN qui est pour moi une loi meurtrière. Que l'on mette en place des dispositifs pour, naturellement, essayer de réduire le prélèvement sur le milieu naturel qu'il soit forestier, qu'il soit agricole, que l'on essaie de favoriser la requalification de nos friches, ok. Mais quand on sait la difficulté de requalifier des friches... généralement, l'homme a disparu, la faune et la flore ont pris la place. Aujourd'hui, on arrive très fortement à agir pour préserver la faune et la flore là où il faudrait accueillir l'homme ou au moins ne plus le rejeter. C'est une question fondamentale qui va se poser. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé que l'on engage une démarche et je vais rencontrer le directeur général de l'établissement public foncier du Grand Est pour engager une démarche sur nos 3 700 ha de friches industrielles, commerciales et militaires en Moselle pour voir de quelle façon on peut avancer avec les territoires naturellement.

Dans ce cadre-là, je suis comme vous, Monsieur DICK, et j'en ai déjà parlé à la Région. J'en ai parlé au Préfet. Cette nouvelle commission est mise en place. En France, on a une mauvaise habitude quand on a un problème on crée une commission.

Quelquefois, il faut se prémunir parce que cela peut marcher. Si cela fonctionne, on n'y est pas. Donc, à ce titre-là, je m'en suis déjà expliqué. C'est une démarche que j'ai engagée depuis un certain temps. La loi ZAN telle qu'elle est envisagée d'être appliquée, c'est la mort de la ruralité ; c'est la mort de certains territoires de Moselle. Et on va concentrer de nouveau sur les grands centres urbains où déjà il y a des saturations économiques, humaines, sociales. Je pense qu'il faut travailler de façon différente mais on n'est pas prêt. A ce titre-là, il y a un vrai, vrai travail à faire. Là aussi, nous allons mettre le pied dans la porte parce que l'on ne nous ouvre pas la porte ni sur le ferroviaire, ni sur l'aménagement du territoire, ni sur les politiques que conduit l'Etat et que, lorsque l'on est autour de la table invités sur le CPER, le compte y est encore moins.

On a donc toutes les raisons d'être fâchés aujourd'hui je vais exprimer notre avis collectif et unanime puisque l'on est trans-courant. Et donc, je vais le faire avec votre appui et l'appui de tous les territoires de la Moselle. Nous avons des rendez-vous que nous ne pouvons pas manquer. Et nous devons être intransigeants avec les intercommunalités de Moselle parce que je pense qu'il faut les mobiliser de la même façon et aller frapper plus lourdement à la porte de l'Etat et de la Région.

Je vais m'y engager et je rencontrerai les Présidents de groupe pour imaginer la démarche que l'on va mettre en œuvre, les actions que l'on va organiser et se mobiliser pour une Moselle où l'on arrivera à additionner tous les modes de déplacement et cette mobilité qui est au service de l'emploi, de l'économie et de la solidarité.

Je vais le faire, naturellement. J'ai déjà rencontré un certain nombre d'élus. Nous étions à Offenbourg avec notre collègue SCHUH pour la ligne c'est Paris-Sarrebruck-Berlin où l'on a entendu que nous voulions qu'elle s'arrête à Sarrebruck et qu'elle innerve le territoire de la Moselle Est, et j'ai appris que la Région soutenait plutôt Strasbourg ; donc, Paris-Strasbourg en disant que Strasbourg c'est la capitale de l'Europe, donc tout doit se faire à Strasbourg.

Là, de nouveau, on n'a pas été entendu. Pour l'instant, on a un accord qui est presque officiel : cette ligne-là passera par Sarrebruck au moins sur 5 ans. Généralement, on peut imaginer que ce qui commence bien, doit durer. Dans ce cadre-là, on continue à travailler pour que la Moselle ne soit pas écartée de tous les grands sillons de transit mais aussi dans les petites gares de proximité qui fait à la fois cette proximité, et le quotidien des gens, c'est ce qui nous anime. Ce n'est pas de créer des comités Théodule, ce n'est pas d'avoir des grandes stratégies internationales, c'est de

s'occuper du quotidien des Mosellanes et des Mosellans sur tous les territoires de Moselle.

C'est l'ambition que nous avons et nous la démontrerons avec la force qui caractérise la Moselle.

Merci beaucoup.

Il nous faut voter ce point et adopter ce rapport en remerciant M. CORRADI de l'avoir présenté.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Merci pour ce cavalier.

I-1 M57 -CHOIX BUDGETAIRES ET COMPTABLES ET ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

M. MULLER, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ? *(Non)*

Le numéro me plaît bien de cette nouvelle nomenclature M57.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

I-2 SORTIE DE L'ACTIF ET DE L'INVENTAIRE DES BIENS DE FAIBLE VALEUR AMORTIS AU 31/12/2023 POUR TOUS LES BUDGETS DEPARTEMENTAUX

M. SCHUH, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ? *(Non)*

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

I-3 SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)

M. SIMON, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ? *(Non)*

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

I-5 DISPOSITIONS ET AUTORISATIONS BUDGETAIRES POUR LA PERIODE 2024 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose d'adopter ce point avant le budget, ce qui nous permet de mettre en œuvre avant que le budget ne soit réalisé.

M. MULLER, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ? *(Non)*

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

I-7 PERSONNEL DEPARTEMENTAL - CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. SIMON, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ? *(Non)*

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

I-8 PERSONNEL DEPARTEMENTAL - REGIME INDEMNITAIRE

Mme GOSSÉ, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ? *(Non)*

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

I-9 PERSONNEL DEPARTEMENTAL - TEMPS DE TRAVAIL

M. SCHULER, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ? *(Non)*

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**II-1 APPROBATION DES CARTES DE BRUIT SUR LE RESEAU ROUTIER
DEPARTEMENTAL - 4EME ECHEANCE**

M. TACCONI, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ? *(Non)*

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

II-2 CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE POUR LA CONSTRUCTION OU LA DEMOLITION- RECONSTRUCTION, L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET LA MAINTENANCE DU COLLEGE DE VERNY ET DU COLLEGE PAUL VERLAINE DE FAULQUEMONT. RAPPORT ANNUEL 2022 DE SUIVI DE L'EXECUTION DU CONTRAT ETABLI PAR MOSELLA

M. SACCANI, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ?

Vous vouliez intervenir, Monsieur SACCANI ?

M. SACCANI.- Non, je reste debout.

M. LE PRESIDENT.- D'accord, très bien !

(Rires)...

Celui ou celle qui veut se lever, peut rester debout. On retirera le siège, cela nous fera autant d'économie de mobilier. C'est aussi du développement durable !

M. SACCANI.- Cela évite les mouvements et de la perte d'énergie !

M. LE PRESIDENT.- Ce sont aussi des économies !

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

II-3 CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE POUR LA DEMOLITION-RECONSTRUCTION, L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET LA MAINTENANCE DES COLLEGES DE HOMBURG-HAUT ET FREYMING-MERLEBACH. RAPPORT ANNUEL 2022 DE SUIVI DE L'EXECUTION DU CONTRAT ETABLI PAR AUXIFIP

M. SACCANI, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. SACCANI.- Et là, je me mets assis !

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ? (*Non*)

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

II-4 INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DELEGATION AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN MATIERE DE LOUAGE DE CHOSES

M. LE PRESIDENT.- J'ai toujours été surpris du terme mais il paraît que c'est le terme de droit qui s'impose. C'est donc un louage de choses.

Mme BOHR, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ? (*Non*)

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

II-5 LOI 3DS - TRANSFERT DES ROUTES DE L'ETAT AU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE DISPOSITIONS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2024

M. DASTILLUNG, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ? M. SACCANI

M. SACCANI.- Monsieur le Président, chers collègues, les besoins en mobilité sont déterminants pour le développement des territoires mosellans.

Lorsque, Monsieur le Président, vous sillonnez les cantons mosellans, lors des réunions publiques, les questions relatives à la mobilité sont les plus fréquentes.

Je veux rappeler que la mobilité est encore à 90 % routière. Le Département gère 4 000 kms de routes et 2 000 ouvrages à peu près.

Le Département de la Moselle a toujours participé au volet routier des Contrats Plan Etat-Région, les fameux CPER, depuis 1984.

Mais depuis 2006, la situation a un peu changé :

- 1. La Loi de décentralisation du 13 août 2004 : transfert des Routes Nationales d'intérêt local aux Départements (327 kms de routes transférées en Moselle). Il reste à ce jour 20 000 kms de routes nationales gérées par l'Etat en globalité.

A l'issue de cette loi, les Départements ne devaient plus être financeurs des CPER. Malgré cela, des financements ont été mobilisés.

- 2. La loi 3DS : transfert des autoroutes et routes nationales aux Départements volontaires.

Le Département de la Moselle s'est porté candidat car nous savons combien la mobilité est importante pour nos populations.

Deux objectifs ont prévalu, et vous l'avez rappelé Monsieur le Président, à cette décision:

- 1. La Mobilité transfrontalière. Certains de nos collègues l'ont dit tout à l'heure. A ce titre :

* La RN61 entre Hambach et la frontière allemande,

* La RN 33 entre Saint-Avold et Creutzwald,

* L'A320 entre l'A4 et la frontière allemande.

- 2. La fluidité vous l'avez rappelé et mes collègues également-sur le sillon mosellan avec la VR52, itinéraire de délestage de l'A31.

Aujourd'hui, si nous pouvons nous féliciter de l'aboutissement des trois conventions qui sont proposées dont mon collègue Jean-Paul DASTILLUNG a fait état tout à l'heure, nous regrettons fortement les conditions imposées par le Gouvernement dans ce transfert :

- 1. L'obligation de délibérer avant le 30 septembre 2022, délibération sans conditions et cette assemblée a dû reprendre une délibération puisque M. le Préfet n'a pas accepté la première délibération où nous avons émis un certain nombre de remarques à notre avis fondé.

Ensuite, il y a eu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2023 pour un transfert au 1er janvier 2024.

Nous avons eu à connaître les difficultés de calage des modalités de transfert sur les personnels et les moyens. Les services de l'Etat en Moselle sont souvent en attente des consignes du niveau national, ce qui ne facilite pas les choses.

Pas ou peu d'informations précises sur l'état du patrimoine transféré contrairement au transfert des Routes Nationales d'intérêt local et du patrimoine transféré à la Métropole sous l'égide du Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Sur les 37 postes concernés, peu d'agents de l'Etat devraient demander leur transfert au Département. Nous ne disposons encore pas d'informations précises si ce n'est que 15 postulants à ce jour.

Si le Département doit assumer la responsabilité dès le 1er janvier 2024, les agents arriveront au plus tôt au printemps 2024 et ce jusqu'à l'automne 2024.

Il nous reste à espérer que nous aurons les moyens d'assurer la sécurité des usagers grâce au phasage proposé dans la convention sur la VR52.

Le plus questionnant :

Si nous avons réussi à obtenir l'inscription de la 3ème et dernière phase de la VR52, nous ne pouvons accepter une simple reconduction des clés de financement du CPER se traduisant par un traitement différencié des Maitres d'Ouvrage, à savoir:

- 50 % T.T.C. de contribution de l'Etat pour la RN4, le maître d'ouvrage étant la Région.

- 33 % du montant HT de contribution de l'Etat pour la VR52, dont la maîtrise d'ouvrage est le Département. Là, on a vraiment un traitement différencié sachant que, par ailleurs :

- la Région mettra en place l'éco-redevance qui leur permettra d'investir 1 Md€ sur 10 ans à partir de 2027.

- le Département, afin de préserver les entreprises locales n'envisage pas la mise en place de cette taxe.

Oui, Monsieur le Président, comme vous l'avez dit et martelé en début d'ouverture de cette réunion trimestrielle, le compte n'y est pas.

Enfin, je veux saluer ici les services du Département pour le travail qu'ils déploient pour arriver à assumer nos obligations quoiqu'ils leur en coûtent pour que cela se fasse au 1er janvier dans des conditions acceptables.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci. D'autres réactions ?

Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU.- Monsieur le Président, chers collègues, je voulais vous faire part de mes doutes et de mon incompréhension par rapport à cette loi et à cette réforme de l'Etat.

Il y avait un problème de fond et de forme.

Sur la forme, mon collègue SACCANI l'a expliqué sur la méthodologie employée, sur le fait que l'on prenait un chat noir dans un sac noir et que l'on ne connaissait pas grand-chose, sur le fait que l'on nous demande de délibérer sans condition : c'est à prendre ou à laisser, c'est-à-dire que la tutelle de l'Etat ne nous permet pas de nous poser avec réflexion sur cette décision.

Sur le fond, c'est-à-dire que la réforme de l'Etat doit permettre de proposer des services meilleurs et moins onéreux. Quand on regarde cette réforme et comment elle est menée, je ne suis pas sûr qu'à la fin des fins cela coûtera moins cher à l'usager contribuable que nous sommes tous.

Dans cette loi de décentralisation et de réforme de l'Etat, je ne suis pas sûr que le service rendu à l'usager automobiliste sera meilleur, quand sur des routes nationales, vous aurez une portion gérée par une Région, une autre portion gérée par une autre Région, une autoroute, un axe européen, qui devrait être quasiment de compétence supra nationale. Je prends l'A31. Pour moi, si l'on devait faire une réforme, les axes autoroutiers européens devraient être pris en charge par l'Europe et les autoroutes toujours sur des axes nationaux par l'Etat, et les routes départementales par le Département.

Aujourd'hui, on rajoute une collectivité qui n'avait pas de compétence routière : la Région, et cela devient de plus en plus illisible, incompréhensible pour le contribuable, pour le citoyen français.

Je crois que cette réforme n'est pas bonne ni dans la forme ni dans son application, et on va le voir au jour le jour, c'est un méandre administratif que sait faire l'administration française.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Monsieur REICHHELD.

M. REICHHELD.- Monsieur le Président, en complément de ce que vient de dire Emmanuel LEBEAU, avis que je partage totalement, j'ai bien l'impression que la loi de décentralisation que nous avons connue sur les routes en 2006 n'a malheureusement pas fait écho.

Je voudrais simplement citer une route transférée ; la RN61, qui va de Phalsbourg jusqu'à Sarreguemines en traversant bien entendu le Bas-Rhin. Il faut savoir que vous circulez aujourd'hui sur la RD661 de Phalsbourg jusqu'à la limite du Bas-Rhin c'est-à-dire après Metting, que vous allez sur la RD1061 à partir de Metting jusqu'après Sarreguemines et que vous revenez sur la RD661 au-delà et jusqu'à la limite du département.

Aujourd'hui, l'automobiliste de base, excusez-moi, ne comprend plus parce que le GPS -tout le monde roule au GPS aujourd'hui- vous indique que vous changez de route alors que vous êtes toujours sur la même. Je crois que là, très clairement, c'est un non-sens. Et on refait exactement la même opération sur la RN4.

Vous démarrez avec la RN4 à Strasbourg qui allait de jusqu'à Paris. Il faut savoir que, lorsque vous êtes sur le département du Bas-Rhin, vous serez demain sur une route départementale parce qu'elle est gérée par la CEA, elle est donc gérée par la Communauté Européenne d'Alsace jusqu'à la limite après Saverne, entre Saverne et Danne-et-Quatre-Vents. A partir de Danne-et-Quatre-Vents jusqu'au rond-point de Phalsbourg, nous circulons déjà sur la RD604 et, à partir du rond-point de Phalsbourg jusqu'à Lunéville ou ailleurs, nous circulerons bientôt sur une route gérée par la Région et, aujourd'hui, on ne sait, malheureusement pas, comment elle s'appellera.

Je précise bien, j'ai vérifié, cette discussion a eu lieu dans cet hémicycle et j'ai vérifié la partie Bas-Rhinoise, qui n'est pas sous l'autorité de la Région mais bien sous l'autorité de la CEA jusqu'à la limite départementale entre le Bas-Rhin et la Moselle.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER.- J'ai souri après la démonstration qui a été faite par nos deux collègues puisque l'on va jusqu'au bout. Je m'étonne que l'on s'étonne.

Juste un peu d'histoire. Cette loi devait s'appeler la loi 4D d'abord : Décentralisation, Déconcentration, etc. J'ai commencé à avoir peur quand j'ai entendu qu'elle allait s'appeler 3D et S. Là, je me suis dit que cela passe dans les mains de la haute technocratie. Mais je me dis : le « S » ce n'est pas celui que je crois. Et bien si c'était bien cela : SIMPLIFICATION. Je vous invite à bien réfléchir. 4D : elle revient. 3DS : je croyais que c'était la DS, la voiture. Et donc ils l'ont fait « S » comme SIMPLIFICATION. Elle est tout sauf simple. On va être clair. C'est dans la logique même ; quand on peut faire compliqué pourquoi faire simple pour les normes environnementales.

Pour la loi climat et résilience, regardez bien ce qu'il y a dans climat et résilience. Pour toutes les communes, ce ne sera pas simple non plus pour détecter les petites subtilités qui y ont été mises.

Donc, je m'étonne que l'on s'étonne car il n'y a rien de simplifié ; tout est complexifié. Ce qui prouve que, quelque part, il faut faire très attention quand on vote des lois.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur REICHHELD, juste une petite rectification. La RN4 sur le territoire de la Moselle sera régionale. Vous avez dit à un moment la voie départementale... En Moselle, elle sera régionale.

M. REICHHELD.- Elle est départementale de la limite du Bas-Rhin jusqu'au rond point de Phalsbourg. Là, elle est départementale aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT.- On va le vérifier. Théoriquement, elle doit rester régionale.

Le deuxième point et vous n'étiez pas là quand je l'ai dit : dans le cadre des négociations sur le CPER, la Région a annoncé officiellement qu'elle mettait en place une taxe poids lourd sur la RN4 en traversée du Département de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle. Notre grande crainte c'est que cela reporte du trafic poids lourds sur nos routes départementales.

La réponse que la Région nous a donnée : nos parlementaires ont adopté un texte et ont donné la possibilité aux Départements de pouvoir prélever une taxe poids lourd sur nos routes départementales. C'est une information que je vous livre. Et c'est la loi 3DS. Ce ne sont plus des portiques ; la technologie a évolué. Mais ce n'est pas plus simple avec tout ce que cela représentera.

Aujourd'hui, nous avons à délibérer pour confirmer ce que nous avons dit, c'est-à-dire reprendre dans notre giron des voies départementales qui ont une vocation plutôt de desserte que de transit. Ne pas reprendre la RN4 mais c'était déjà adopté. Je souhaite qu'on dise dans la délibération que, pour l'instant, nous ne sommes absolument pas d'accord dans la façon dont nous sommes traités sur la RN4 et sur la VR52 parce que c'est le cas. Le compte n'y est vraiment pas.

Je me réserve donc la possibilité, même si vous m'autorisez à signer cette convention de transfert définitif puisque les négociations n'ont pas abouti, pour l'instant pas signées, de revenir peut-être devant vous si jamais les choses n'avancent pas comme on le souhaite. On n'est encore pas au bout de ces négociations. On avance mais nous devons délibérer avant le 1er janvier 2024 pour ce transfert. Je me réserve la possibilité de ne pas signer si vous m'y autorisez et de me laisser la liberté d'intervenir auprès de l'Etat en disant que le compte n'y est pas, peut-être pas dans le financement parce que, là, il faut que l'on négocie différemment, il n'y a pas que l'Etat, mais surtout sur les moyens transférés.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

III-1 TARIFICATION 2024 DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES, POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Mme SCHNEIDER , rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ? Mme ZIMMERMANN

Mme ZIMMERMANN.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je voudrais profiter de ce rapport pour saluer les services de la commission des Affaires sociales. J'y siége. Depuis deux ans, je vois le travail qui est effectué par l'ensemble de cette commission et je tiens à vous dire que ce travail est fait avec un professionnalisme extraordinaire, avec un sens de l'écoute qui a permis à la fois en 2023 déjà de cerner les problèmes qui entouraient la population sénior et, aujourd'hui, en 2024, de saluer votre décision, Monsieur le Président, de renforcer le soutien de cette branche. D'ailleurs les affaires sociales, c'est le cœur nucléaire du Conseil Départemental. Il y a un véritable travail réalisé au sein de la commission. Moi qui étais complètement néophyte dans ce domaine, je remercie beaucoup les deux Vice-Présidentes qui ont initié le travail de fond fait dans cette commission ayant permis en 2024 de vous faire prendre une décision notamment au niveau des séniors qui me paraît aller dans le bon sens et notamment corriger -vous l'avez corrigé depuis le budget 2023 et encore mieux en 2024- un article qui nous a beaucoup interpellés. L'ensemble des Conseillers Départementaux qui sont sur le terrain savent que cet article était un peu bizarre parce que l'on ne peut pas dire tout et n'importe quoi et surtout ne pas dire que le Département n'accompagne pas cette population sénior.

En 2024, ces deux décisions qui ont été prises me paraissent extrêmement bonnes et aller dans le bon sens à la fois le vote du taux directeur, comme l'a souligné Mme SCHNEIDER, de 5 % permettant aux EHPAD de consolider leur base tarifaire tout en prenant conscience des efforts qu'ils devront faire et faire faire aux résidents et à leur famille, et des conséquences sur le budget départemental de plus de 410 000 € pour l'aide sociale à l'hébergement.

Par ailleurs, une hausse de près de 1 M€ des dotations dépendantes afin de donner aux EHPAD des moyens adaptés à l'évolution du profil des résidents de moins en moins autonomes.

Je voudrais également, toujours dans ce domaine, saluer le travail fait par une autre Vice-Présidente, Marie-Louise KUNTZ, au niveau de l'enfance. Je reprendrai un peu votre formule si vous me le permettez, Monsieur le Président, le Département accompagne les Mosellans du premier sourire au dernier soupir.

Le budget aujourd'hui nous permet à tous les niveaux, que ce soit au niveau de l'enfance et cela grâce très souvent aux interpellations que fait Marie-Louise KUNTZ, à la fois au niveau du handicap mais aussi au niveau de la population sénior.

Merci beaucoup, Monsieur le Président, Je crois qu'aujourd'hui vraiment, on peut corriger l'article qui a paru et nous a, choqués et dire que, vraiment, le Département accompagne l'ensemble des populations à un moment ou à un autre de leur vie en Moselle.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Madame KUNTZ.

Mme KUNTZ.- Monsieur le Président, mes chers collègues, dans notre Département, comme vient de le dire Mme ZIMMERMANN et suite à votre conduite et vos exigences sur la priorité envers l'enfance, on peut dire que la protection de l'enfance ne reste pas de vains mots : c'est du concret.

La 3ème Décision Modificative, qui sera examinée à la fin de la séance, permet d'augmenter ce budget de 3,2 M€ à destination des MECS et du CDE et nous prenons une nouvelle fois cette mesure comme un engagement. Il en sera de même, j'espère, dans le budget primitif qui devrait voir une augmentation de la protection de l'enfance. Ce n'est donc pas des paroles, mais bien du concret.

Cette démarche volontariste et énergique répond à une évolution conséquente du nombre d'enfants confiés à l'ASE, qui sont actuellement au nombre de 2008. En moyenne mensuelle, malheureusement, 300 informations préoccupantes nous parviennent, autant de signes que la crise sociale et économique continue de faire des dégâts dans les familles mosellanes. Ce ne sont pas moins de 484 enfants qui sont accueillis directement par le Centre Départemental de l'Enfance.

Le Conseil Départemental se montre particulièrement attentif à prendre en compte les évolutions des problématiques liées à l'enfance et à l'adolescence. Je pense en particulier à la nécessité de faire évoluer leur prise en charge parfois très complexe. Mais aussi à notre volonté de travailler -lorsque cela est possible- avec les parents et les familles. Nous souhaitons ainsi renforcer la prévention pour éviter que les situations familiales ne se dégradent et freiner la hausse des placements. Un accent tout particulier sera porté sur les interventions en zone rurale et périurbaine, généralement moins bien desservies par l'animation sociale et l'accompagnement éducatif. Comme vous l'avez dit, nous sommes toujours là pour l'accompagnement.

Par ailleurs, nous comptons également 460 arrivées de mineurs non accompagnés sur notre territoire entre janvier et novembre, avec un afflux tout particulier

ces derniers mois : 414 d'entre eux sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, ce qui constitue un niveau assez inédit qui nous fait toucher les limites.

Je voudrais juste vous rappeler qu'au niveau national, les chiffres ont été donnés la semaine dernière :

- Fin 2022 : il y avait en France 47 300 MNA, (Mineurs non accompagnés)
- Août 2023 : 44 600 MNA.

Sur ces 23 % de mineurs non accompagnés, 16 % seulement sont mineurs. Vous comprenez nos difficultés mais ceci entraîne une augmentation des budgets des Départements de plus de 10 %. Tout ce que je vous dis là c'est du niveau national. Ces chiffres nous ont été fournis par l'A.D.F.

C'est très compliqué, ce qui génère des difficultés d'accueil pour ces jeunes qui arrivent sur notre territoire.

Pourtant, lors des dernières assises des Départements de France en novembre -beaucoup d'entre nous y étaient-, la Première Ministre a bien promis d'augmenter d'environ un tiers l'aide de l'État pour atteindre la somme de 100 M€ - alors que les besoins réels au niveau national atteignent plus ou moins 500 M€ en raison de l'arrivée massive de ces MNA. Donc, on n'a pas 100 M€ ; ce n'est pas pour 2023, ce qui aurait permis d'avoir 1 M€ par Département si on le rapporte au niveau des Départements mais c'est juste un réajustement. De 67 M€, on passe à 100 M€ d'aide de l'Etat. Vous comprenez bien la difficulté de tous les Départements. Ce n'est pas pour ça qu'en Moselle on baisse les bras et qu'on laisse ces jeunes sur le bord de la route.

En tout état de cause, notre collectivité a pris la mesure du défi que représente cet afflux de Mineurs Non Accompagnés : depuis septembre, un bâtiment d'accueil d'urgence a ouvert à Vigy (ADEPA) et nous sommes en négociations actuellement pour l'ouverture de 30 places supplémentaires à Arry auprès de Familles de France. Ce sont des négociations, ce n'est pas simple mais nous ne voulons pas que ces jeunes soient moins bien accueillis et nous ne pourrions pas laisser de nouveau ce cher Monsieur des Droits de l'Enfance nous accuser de ne pas faire l'égalité de traitement.

D'autres chantiers de l'Aide Sociale à l'Enfance vont voir le jour :

- la poursuite de la transformation et de l'adaptation de Centre Départemental de l'Enfance (CDE) ;

- la montée en charge de l'Institut de formation permanente en protection de l'Enfance, initié par le Département en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale avec l'ambition de former des professionnels de la prévention et de la protection de l'enfance ;

- le renforcement de l'attractivité des métiers de l'Aide Sociale à l'Enfance au travers d'une rémunération plus intéressante et d'efforts de formation.

D'ailleurs, Monsieur le Président, vous avez accueilli il y a quelque temps les premières années des étudiants de l'IRTS du Grand Est. Je peux vous dire que tous ces jeunes étaient bien contents d'être là, de voir la reconnaissance de leur métier et leur choix d'études a été ressenti ; pour pouvoir les garder, comme vous le dites toujours, il faut leur apporter toutes les solutions pour qu'ils puissent rester chez nous et rester dans cette formation car nous avons un déficit de travailleurs sociaux mais cela aussi n'est pas que mosellan, c'est national.

Mes chers collègues, « Un homme n'est jamais aussi grand que lorsqu'il est à genou pour aider un enfant ». Cette citation de PYTHAGORE nous pousse à nous mobiliser pour assurer à tous les enfants qui nous sont confiés un environnement protecteur et bienveillant. En ce mois de joie, de lumière et d'espérance, qui fait briller les yeux des enfants, il est de notre responsabilité de leur apporter la sérénité dont ils ont besoin, car c'est dans le calme et l'insouciance que l'enfant peut construire l'adulte responsable de demain et trouver sa place dans la société.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci. D'autres réactions ? *(Non)*

Nous vous proposons d'adopter aujourd'hui ce point nous permettant dès le 1er janvier de faire évoluer la tarification des établissements et services aux personnes âgées qui, naturellement, nous engage dans le budget 2024 d'augmenter également ces charges générées par ces tarifications. Je vous rappelle que l'année dernière, pour faire un peu mentir cet article dont Mme ZIMMERMANN parlait : nous avons augmenté de 1,5 M€ la tarification initiale ; nous y avons rajouté 1 M€ et, en fin d'année, nous avons rajouté 3 M€ pour venir au secours des établissements qui étaient en grande difficulté. Cela veut dire que ce n'était pas 1,5 M€ de contribution supplémentaire du Département de la Moselle, c'était 5,5 M€ qui ont été mis sur les personnes âgées. Je crois qu'il est

important de rétablir la vérité, ce qui a créé un émoi relativement important chez les élus et dans nos populations. Il était important de le rappeler.

Aujourd'hui, nous continuons. Nous travaillons naturellement avec les établissements. Nous sommes attentifs. Je pense que nous mettrons sur le budget 2024 également un fonds de secours à un moment ou à un autre. Il ne faut pas se leurrer, les charges vont continuer d'augmenter. Le nombre d'enfants placés va augmenter, le nombre de MNA va augmenter. Dans nos EHPAD, malheureusement, les charges sont de plus en plus importantes ; ils ont de plus en plus de difficultés pour recruter. Ils font même appel au travail intérimaire. C'est donc encore plus coûteux avec tout ce que cela peut représenter. Nous sommes pratiquement les seuls au front. L'Etat décide d'augmenter les salaires, décide de mettre en place des primes supplémentaires et c'est nous qui payons. C'est une vraie difficulté. Pour nous, il est indispensable que nous assumions pleinement et totalement cette responsabilité. Là aussi, je me joindrai à ce que vous dites, Madame ZIMMERMANN, je crois que l'on peut saluer le travail de nos professionnels sous l'autorité du Directeur Général. C'est important. Ils sont en permanence à l'écoute de tous les établissements et ce n'est pas chose facile parce que là aussi, chez nous, il nous manque du personnel. Il y a cette crise des vocations également chez nous, ce qui rend difficile l'exercice de la protection de l'enfance, des personnes âgées, des personnes handicapées. Ce sont des charges budgétaires qui vont considérablement augmenter. Vous le verrez sur le budget 2024 et on va en parler un peu dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires. On sait que la charge générée par nos compétences sociales va lourdement impacter le budget et les dépenses 2024.

Lorsqu'on nous annonce 1 ou 2 M€ d'aide supplémentaire, cela nous fait sourire.

Lorsqu'ensuite on nous dit que l'on n'assume pas correctement la protection de l'enfance et qu'éventuellement on va renationaliser comme je l'ai dit dans mon discours, on nous promet la DASS Etat d'il y a 30 ans. On sait d'où l'on vient. Je ne souhaite surtout pas que l'on y retourne.

On peut adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

IV-1 CONVENTION AVEC LA REGION GRAND EST POUR LES ACTIONS DEPARTEMENTALES DANS LE CHAMP DES FILIERES AGRICOLES ET FORESTIERES

Mme TONIN, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ? *(Non)*

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

V-1 LE RELAIS DE LA FLAMME PARALYMPIQUE

M. CHABANE, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ?

Monsieur CHABANE.

M. CHABANE.- Je vais rester debout.

M. LE PRESIDENT.- Très bien, cela en fait deux !

M. CHABANE.- Mais moi c'est plus pour le sport, moins pour les économies d'énergie.

(Rires)...

Chers collègues, je voudrais appuyer ce rapport par une synthèse ou, en tout cas, une explication, une remise du contexte.

La Flamme Paralympique ou l'engagement de la Moselle dans ce relais pourquoi ? Parce que et pour l'attractivité du Département et notamment pour son rayonnement, l'ensemble des politiques publiques dont nous parlons ce matin : mobilité, infrastructure, équipement, aménagement du territoire, culture bien sûr et sport, tout cela pour une seule et même raison, c'est pour que notre département soit vu, connu et surtout qu'il puisse attirer en termes d'attractivité et de rayonnement à la fois sur la scène régionale et nationale mais aussi internationale.

Après le relais de la Flamme Olympique du 27 juin prochain, après l'étape du Tour de France le 15 août prochain, après l'ensemble des événements de très haut niveau que nous allons connaître et que nous connaissons actuellement en faveur du sport, après l'accueil de délégations du monde entier, la Moselle sera donc un département étape pour le relais de la Flamme Paralympique à Amnéville le 25 août 2024 avec une douzaine de flammes qui vont converger dans toute la France vers Paris à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques et cet objectif-là s'inscrit donc dans cette politique d'attractivité, de rayonnement, de mettre la Moselle au cœur des grands événements sportifs nationaux et internationaux mais aussi, bien sûr, puisque nous parlons de paralympisme, de faire le lien avec toute cette politique très forte que nous menons en matière de solidarité, en matière d'inclusion, en matière de handisport, et bien sûr pour faire d'Amnéville ce point pivot, central, structurant de notre politique événementielle avec naturellement le Département qui est aujourd'hui le premier actionnaire avec le Président qui préside la SPL. Donc, Amnéville est aussi notre bras armé en matière de développement touristique et de développement d'attractivité avec ses millions de visiteurs à la fois par l'arrivée du Tour de France, et cette Flamme Paralympique qui part d'Amnéville est aussi pour nous le moyen de mettre en avant ce site sur la scène internationale.

Voilà ce que je souhaitais dire de l'attractivité, de l'ambition sportive du très haut niveau pour un département de la Moselle toujours en haut de l'affiche puisque nous sommes les leaders dans les territoires pour le COJO en matière d'animation, d'événementiel et de politique publique en faveur des Jeux.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Madame CALCARI-JEAN.

Mme CALCARI-JEAN.- Monsieur le Président, chers collègues, je remercie M. CHABANE d'avoir tenu ces propos pour Amnéville. Effectivement, les yeux seront rivés sur Amnéville qui sera la « capitale olympique » de la Moselle grâce à sa fan zone départementale et je m'en réjouis.

En votant les budgets proposés par la majorité départementale dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques, le Groupe Socialistes et Apparentés contribue activement à la réussite de ces jeux en Moselle et je m'en félicite.

Pour nos athlètes et nos territoires, nous ne pouvons être divisés.

Pour nos athlètes mosellans tout d'abord car beaucoup ont soif de briller en 2024, d'autant plus que la compétition aura lieu chez nous en France, cent ans après la dernière édition organisée à Paris en 2024.

Pour nos territoires ensuite car ces Jeux Olympiques et Paralympiques sont également une chance économique pour nos territoires, comme le souligne le rapport, les retombées économiques pour les hôtels et restaurants avec l'accueil des délégations étrangères sont déjà là.

Pour notre pays enfin car ces Jeux seront également une grande fête populaire permettant de créer du lien et de la cohésion sociale comme seul le sport sait le faire. Nous en avons besoin dans une société où les tensions sont vives. Quand on voit la ferveur autour des performances de nos équipes mosellanes. Je ne vais pas les citer parce que je ne veux pas créer de tension.

Nul doute que ces Jeux mobiliseront, enthousiasmeront et fédèreront nos concitoyens.

Il est donc certain que le passage de la flamme olympique dans notre département réunira les Mosellanes et Mosellans par milliers dans un esprit de fraternité.

Il en sera de même, j'en suis sûre, pour la flamme paralympique, et j'y compte bien, qui passera à Amnéville.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci. D'autres réactions ? *(Non)*

Je crois que l'on peut se féliciter de cette information qui m'a été livrée il y a quelques semaines sur ma proposition que la Flamme Paralympique parte aussi de Moselle et converge en étoile depuis 12 territoires départementaux vers Paris.

C'est le fruit à la fois d'un travail important de la place de la Moselle au sein du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et des résultats qui sont les nôtres en matière d'accueil des délégations, d'ouverture de centres de préparation des Jeux, de collaboration avec les territoires et de cette fan zone qui sera installée à Amnéville avec tout ce que cela peut représenter comme environnement propice à l'animation, la communication et le développement de notre attractivité.

Aujourd'hui, c'est cette délibération que je vous propose d'adopter, que le COJO nous a présentée, nous permettant également de nous dire que nous sommes là également dans notre double compétence : celle du sport et celle du handicap. Cette addition nous permet d'être sur tous les radars aujourd'hui. J'aurai à signer une convention d'ici peu avec une nouvelle délégation mais cette fois-ci paralympique qui frappe à notre porte, et je n'ai pas encore la validation pour m'autoriser à vous dire officiellement le nom de cette délégation qui doit nous arriver. Nous avons encore d'autres contacts qui se nourrissent.

Véritablement, la Moselle tient toute sa place. Nous avons maintenant à organiser le premier parcours le 27 juin et le second fin août qui vous est proposé aujourd'hui à votre délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

V-2 SOUTIEN AUX TRAVAUX DES ASSOCIATIONS

Mme PILI, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ? *(Non)*

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

V-3 TERRE DE JEUX - PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS MOSELLE ATTRACTIVITE ET MOSELLE AGENCE CULTURELLE

M. LE PRESIDENT.- Nous sommes quelques-uns à nous soustraire et moi le premier accompagné de M. FREYBURGER, M. SUCK, M. SIMON, M. CHABANE, M. CUNY au titre de Moselle Attractivité.

Au titre de Moselle Agence Culturelle : Mme TRAN, M. DICK, M. BENIMEDDOURENE, Mme PASTOR, M. DIDOT, Mme REBSTOCK, M. FOURNIER.

Il restera au moins Mme KUNTZ à qui je vais demander de venir présider ici momentanément.

Mme KUNTZ.- Nous allons étudier ce rapport. C'est un honneur pour moi de présider ; pour une fois une femme est assise ici pour présider.

Mme ZIROVNIK, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

Mme KUNTZ.- Y a-t-il des observations ?

Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU.- Madame la Présidente, je voudrais juste profiter de ce rapport pour souligner l'excellent travail qui est fait par ces deux associations et, en particulier, par MAC dans le cadre des Noëls de Moselle.

On pourrait peut-être s'habituer à l'excellence qui est portée par cette association mais je trouve que le quotidien mérite d'être souligné par le travail et le brio réalisé. Je peux parler de quelque chose que je connais encore mieux : le Sentier des Lanternes à Metz. C'est une réelle découverte chaque année. Lorsque l'on amène des visiteurs étrangers, ils trouvent que ce qui est réalisé est nulle part comparable.

Si, aujourd'hui, Metz peut briller au niveau européen de son marché de Noël, la contribution de la Moselle est très forte et montre que, quand on joue uni, on est plus fort.

Quand Metz et la Moselle jouent ensemble, ils portent le territoire à un niveau européen, et cela ne l'oublions jamais.

Mme KUNTZ.- Merci, Monsieur LEBEAU.

Y a-t-il d'autres observations ? *(Non)*

Je vous rejoins tout à fait en prenant une citation que je dis régulièrement : seul, on va vite, ensemble on va loin. C'est dans ce cas que le Sentier des Lanternes, les Noëls de Moselle en sont l'exemple particulier.

Comme je l'ai dit tout à l'heure quelle image et quelle magie de voir de la lumière dans les yeux des enfants mais, là aussi, des adultes car c'est vraiment une très belle opération en Moselle.

On peut passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Vous le voyez comme quoi la magie de Noël intervient de temps en temps !

Merci.

Retour des élus dans l'hémicycle

VI-1 DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE DEPARTEMENTALE

Mme STEMART, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Monsieur REICHHELD.

M. REICHHELD.- Monsieur le Président, je souhaite faire cette intervention concernant la viande bovine de Moselle.

Il a été adopté par le Département que les collèges mosellans bénéficieraient d'une denrée locale en ce qui concerne la viande mosellane. Récemment, à la commission plénière de la Chambre d'Agriculture, où je peux regretter que le Département n'était pas représenté parce que ce sujet a été évoqué en aparté, je dis bien en aparté.

Charal, bénéficiaire du marché, aurait annoncé que seuls 75 % de la quantité de viande livrée dans les collèges seraient d'origine mosellane. Cela ne m'a pas fait plaisir pour une raison bien simple, c'est que nous nous sommes bagarrés dans ces rangs pour que très clairement la Moselle et l'agriculture mosellane, les producteurs de viande bovine soient représentés à 100 % dans les collèges. J'apprends que ce ne sont que 75 %. Je le regrette donc amèrement.

Le retour des conseils d'administration qui viennent de se terminer n'est pas forcément plus favorable étant donné qu'il semblerait -parce que je n'ai pas vu les factures- que dans le passé c'est Charal qui livrait déjà la viande dans la plupart des collèges quand ils n'étaient pas en appel d'offres global mais qu'ils achetaient eux-mêmes. Une gestionnaire n'a pas manqué de me faire savoir que, mis à part une augmentation des prix de la viande, grâce à cette massification, ils n'y voyaient aucun avantage. Si le compte n'y est pas sur les 100 %, que Charal ne livre que 75 % de viande mosellane et qu'en plus cela coûte plus cher à nos collèges, j'ai du mal à comprendre où est l'intérêt.

Cette même gestionnaire a même dit qu'étant donné que le prix augmente, et que le Département a fixé le prix du repas à 3,60 € sans l'augmenter, -et je comprends très bien pourquoi on ne l'augmente pas au regard de la situation individuelle de chaque famille en Moselle- il n'en demeure pas moins vrai que cela se traduira, et elle l'a clairement dit, par moins de viande sur la table dans nos collèges.

Notre demande a été tout à fait recevable pour ce qui concerne la viande mosellane dans les collèges et, là, j'ai bien l'impression que l'on se retrouvera sur le contrecoup. Je le regrette amèrement mais si vous pouvez nous en dire un tout petit plus à ce sujet, cela nous permettrait peut-être d'être éclairés et de pouvoir répondre justement à ces interrogations.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Madame AMBROSIN-CHINI.

Mme AMBROSIN-CHINI.- Monsieur le Président, Chers collègues, je profite de ce rapport pour vous faire une proposition.

La situation critique des Restos du Cœur souligne à quel point notre société va mal. Cela se ressent également dans la hausse du nombre de repas servis par la cuisine centrale départementale (+41 000 repas depuis septembre).

Aucune surprise, quand on sait que les prix de l'alimentation ont augmenté de 20 % ces derniers mois selon l'association UFC-Que choisir. Certains parents préfèrent donc mettre leurs enfants à la cantine pour qu'ils mangent des produits de qualité et c'est heureux.

Quand on rajoute à cela, +30 % des prix de l'électricité en 2 ans, ou encore l'augmentation constante du prix de l'essence, on comprend que certaines familles mosellanes n'en peuvent plus.

Il s'agit donc, chers collègues, de répondre à la détresse sociale rapidement lorsque l'Etat fait défaut et que les associations d'utilité publique se tournent vers la charité.

A notre échelle, nous pouvons agir et nous avons le devoir d'agir. Rappelons que le Département a la compétence de la solidarité et nous devons donc tout mettre en œuvre pour répondre à cette détresse sociale.

Aussi, à juste titre, je vais faire preuve de pédagogie en me répétant par rapport aux autres Réunions Trimestrielles.

Face à la situation économique critique de bon nombre de nos concitoyens, nous devons, chers collègues, faire évoluer nos tarifs de restauration scolaire. En effet, il nous faut l'adapter aux revenus des familles mosellanes en mettant en place une tarification solidaire.

Car, si dans certains collèges, beaucoup de collégiens ne mangent pas à la cantine, ce n'est pas parce que maman ou papa habite à côté et reste à la maison pour cuisiner, c'est bien parce que le prix du repas reste trop cher. La mise en place d'une tarification solidaire dans le Département de Meurthe-et-Moselle a permis de faire reculer le nombre d'enfants ne mangeant pas à la cantine comme au collège Simone de Beauvoir de Vandœuvre-lès-Nancy qui a vu le nombre de ses demi-pensionnaires multiplié par deux.

Alors oui, certains diront que je me répète, mais cette proposition de tarification solidaire est celle historiquement portée par notre groupe et nous continuerons à la porter car il s'agit là d'aider des milliers de familles mosellanes et surtout de faire preuve de justice sociale.

Monsieur le Président, ne serait-il pas temps d'expérimenter cette tarification solidaire sur un collège ou dans un canton en priorisant les établissements où très peu d'enfants mangent à la cantine ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU.- Monsieur le Président, je rebondis sur ce qu'a dit notre collègue Mme AMBROSIN-CHINI concernant cette proposition. Et je vais vous expliquer pourquoi je pense qu'il ne faut pas la suivre.

Premier élément, je rappelle l'effort que nous avons tous et unanimement décidé : nous avons maintenu le prix unique à 3,60 €. Nous avons tenu compte de la crise que vous avez évoquée, et joué pleinement notre rôle de solidarité vis-à-vis de toutes les familles. Donc, nous avons maintenu et évité d'augmenter mécaniquement a minima de 20 centimes alors que les denrées alimentaires avaient subi une hausse de 10 % minimum et que nous aurions dû augmenter le prix minimum à 3,80 €.

Je rappelle, Madame AMBROSIN-CHINI, que le coût complet d'un repas est entre 8 et 9 €, et que l'action du Département montre une solidarité totale et indéfectible vis-à-vis des familles.

Enfin, quand j'ai un Conseiller Départemental ou une Conseillère Départementale qui propose une diminution, j'aimerais que cette même Conseillère Départementale dise où elle va faire des économies. Obligatoirement, il faut un équilibre budgétaire. Alors, où vous coupez ? La culture ? Le sport ? L'aide Ambition Moselle ? La solidarité ?

A un moment donné, il y a un tout. Dites-nous !

Proposer des recettes en moins, c'est sympathique. Ce qui est mieux c'est de dire comment vous faites pour compenser cette solidarité nouvelle. Dites-nous clairement où vous proposez une coupe pour arriver à un équilibre budgétaire.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER.- Après M. LEBEAU, M. FOURNIER évidemment !

J'écoute toujours avec intérêt les propos du grand libéral qu'est M. Emmanuel LEBEAU. Je l'attendais sur le financement. Quand on dit tarification solidaire, cela veut dire différencié. On peut être à 3,20 et 3,40, et on peut être à 3,84. On peut espérer qu'il y ait quasiment non pas un équilibre, mais presque un équilibre.

Donc, le financement, ce n'est pas là-dessus qu'il faut jouer.

Par contre, sur la philosophie, effectivement, on peut être en désaccord et on l'est. Je regarde les chiffres de l'INSEE, et on ne va pas reprendre combien gagnent les Français, etc. 50 % gagnent moins de 1 850 € : c'est le salaire médian. 80 % gagnent moins de 3 200 € et des Français gagnent plus de 3 600 €. On est quand même dans des fourchettes relativement différentes du Luxembourg, Monsieur LEBEAU, je cite au hasard un pays. On est donc forcément dans une approche différenciée.

Quand vous regardez la Une du Républicain Lorrain aujourd'hui sur la pauvreté, quand vous entendez que 22 ou 25 % des Mosellans sont en-dessous du seuil de pauvreté, je suis désolé, c'est ce que je viens de lire dans la gazette, à un moment où à un autre, il faut en tenir compte.

Je ne dis pas que j'ai forcément raison, mais je n'ai pas forcément tort non plus. Cela mériterait que l'on en discute et en débâte en dehors des principes des uns et des autres.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- D'autres réactions ?

Monsieur DICK.

M. DICK.- Monsieur le Président, chers collègues, je suis très heureux et contents de voir que certains de mes collègues se battent pour la tarification des cantines. Il y a encore des collègues en Moselle où il n'y a pas de cantine et je tenais à le noter. C'est le cas non pas sur mon canton mais sur un canton voisin qui a une conséquence notamment pour les enfants de Mondelange. Je me permets de le noter puisque M. le Maire de Mondelange met encore 40 000 € par an pour que les enfants de Mondelange puissent retourner à Mondelange sur le temps de midi puisqu'il n'y a pas de cantine dans le collège d'Hagondange. Je tenais à le dire pendant que l'on se bat sur la question de la tarification ; on pourrait également se battre pour faire en sorte que chaque enfant du territoire ait bien une cantine dans son collège.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci. D'autres réactions ? *(Non)*

C'est effectivement un débat récurrent quand on parle de la restauration scolaire, tous les bancs se lèvent de ma gauche jusqu'à ma droite avec des expressions différentes.

Je vous rappelle juste que l'on produit entre trois millions et trois millions et demi de repas par an. Faire un effort à un moment ou à un autre, cela a des conséquences financières. Il faut le dire.

Je rejoins ce que dit notre collègue LEBEAU à savoir que nous avons décidé de ne pas augmenter le prix du repas alors que toutes les charges ont augmenté : le personnel, les énergies, les denrées ont augmenté. Nous avons fait cet effort qui coûte, et vous le verrez, un certain prix dans notre budget sur 2024.

J'entends ce discours récurrent depuis très longtemps d'essayer de s'adapter au contexte. Oui, cela peut être une solution. Maintenant, dans quel contexte, dans quelles conditions et comment finançons-nous ?

Je vous rappelle que nous ne levons plus d'impôt et que cet exercice n'est pas financé si jamais il n'est pas équilibré par l'impôt. Il sera financé par une réduction d'autres charges. Auparavant, on pouvait dire que ce n'est pas l'utilisateur qui paie, c'est le contribuable. Oui, cela marchait. Là, cela ne marche plus. Il faut trouver des économies ailleurs ou alors avoir moins d'autofinancement et peut-être faire moins d'investissements.

En même temps, on nous dit qu'il faut faire plus de cantines et payer moins cher. Il n'y a pas que Mondelange qui soit dans cette situation. Il y en a encore d'autres.

La commune de l'hôpital viendra, et vous le savez bien, Monsieur le Conseiller départemental, qui fait partie de nos deux priorités. Je l'ai énoncé dans mon discours. Merci de me rappeler que l'hôpital sera servi.

Dans ce cadre-là, nous avons encore trois stratégies d'investissements sur les collèges, c'est naturellement la reconstruction qui va nous coûter plus de 200 M€, 162 M€ au départ ; on sera largement au-dessus des 200 M€.

Dans la démarche énergétique, nous avons pas mal de passoires énergétiques sur lesquelles nous devons agir. Là, également, il y a des moyens importants. Sur les questions de restauration, on a engagé une démarche pluriannuelle mais on a du retard. Je crois que l'on a 70 des 90 collèges qui bénéficient d'une restauration. Et nous essayons de travailler avec les communes pour le faire ; ce n'est jamais très facile. On n'est pas trop mal placé sur nos prix de revient et je ne porte pas de jugement de valeur.

Concernant le marché de la viande, il s'intègre simplement dans la loi Egalim et dans le fait d'avoir véritablement une politique départementale d'alimentation de notre

restauration par les circuits courts et gérée par le Département, non pas par les gestionnaires. Je veux que le Département ait la main et pas les gestionnaires qui sont encore des employés de l'Etat et pas des employés du Département.

Regardez sur les baguettes : 2 ans pour que la dernière baguette soit enfin livrée et acceptée dans les cantines des restaurations sachant que c'est 500 000 baguettes au même prix dans le cadre de la relation avec la Fédération des boulangers. Et nous avons encore à la rentrée dernière 7 cantines qui ne voulaient pas des baguettes ; nous avons des prix qui variaient entre 85 cts la baguette et 1,25 €. Nous sommes là à 95 cts / 1 € aujourd'hui parce que nous faisons adapter le prix aussi. On connaît les charges qui augmentent également chez les boulangers et nous avons décidé de prendre une partie de cette charge à notre compte.

Sur la viande, David SUCK et Anne STEMART y travaillent depuis au moins deux ans pour essayer de trouver une solution, la solution. Nous avons essayé de négocier ; nous l'avons fait avec les organisations professionnelles. Nous l'avons fait avec la Chambre d'Agriculture pour essayer de trouver le bon dispositif et avoir la garantie -et j'y reviendrai- sur l'origine de l'animal, sur sa vie passée, la façon de l'abattage et de la transformation pour qu'elle soit livrée dans des circuits courts.

Nous avons décidé de lancer ensuite un appel d'offres puisque l'on savait que le Groupement SCHUMAN ne durerait pas et que l'on était obligé de s'engager dans cette démarche. Nous l'avons fait un peu plus tôt en perspective. On a lancé cette consultation où nous avons eu deux offres. On a fait le choix de l'offre que je qualifierais de moins disante et un peu de la mieux disante.

Malheureusement, la loi Egalim a comme principal opposant le code des marchés publics. Je n'ai pas le droit d'écrire dans le code des marchés publics que la viande doit être mosellane. Si je l'écris, c'est presque une prise illégale d'intérêt. Je n'ai pas le droit de l'écrire.

Dans l'écriture, nous avons écrit 40 % pour être en-dessous de la moitié du marché. Et nous avons négocié avec Charal -puisque vous évoquez Charal- pour qu'il aille bien au-delà de ces 40 % et avoir une garantie d'être bien au-delà. On a été fixé dans les négociations pour une première année ; on démarre seulement : 75 %. C'est donc cet objectif que l'on a obtenu. Jamais on n'a dit ici, lorsque l'on a délibéré, que 100 % de la viande était mosellane. Jamais je n'ai dit cela car je vous aurais entraînés dans l'illégalité, et ce n'est surtout pas le genre de la maison.

Nous étions partis sur 40 % au niveau document, ce qui était le cas, et nous sommes à 75 %. Et nous espérons évoluer encore. Maintenant, il faut essayer d'avoir une année d'expérience. Cette entrée de la viande bovine dans nos collèges n'est pas facile ; elle n'est pas plus facile que les baguettes. Ce sont nous qui assumons la responsabilité totale du financement de la viande et du marché. Après, que l'un ou l'autre des acteurs gestionnaires de ces marchés soient mécontents, je n'imaginai pas le contraire. Sur les 70 restaurations, je n'imaginai pas que l'on fasse 100 %. Que l'on ait 75 % de viandes qui arrivent et que l'on ait 75 % de gestionnaires satisfaits, c'était déjà un objectif, et on l'a presque atteint.

On en est là, nous ferons un bilan à la fin de l'année scolaire. Aujourd'hui, ce n'est pas encore possible sachant que la viande est entrée depuis le 1^{er} novembre, je crois, dans la restauration. Vous avez vu que ça réagit vite mais c'est vrai qu'ils n'ont plus la main. Ce sont nous qui avons la main et qui gérons l'alimentation, et ce n'est pas fini.

Sur le maraîchage, on a le même travail à faire. On part de beaucoup plus loin parce que l'on n'a pas une production de maraîchage nécessaire et suffisante pour alimenter toute notre restauration. On en est bien loin. La Chambre d'Agriculture s'en préoccupe et les choses sont en train d'évoluer.

Il est légitime et normal que l'on ait la même qualité de produits partout en Moselle et pas parce que l'on est à proximité d'un boucher ou d'un producteur car c'était la proximité d'un producteur qui faisait que c'était ce producteur qui livrait. Je peux le dire parce que certains ont réagi. Je peux le détecter.

On essaie d'avoir une démarche globale qui réponde à la loi Egalim qui est très compliquée à mettre en œuvre.

Aujourd'hui, ces deux tentatives sont plutôt couronnées de succès même si certains s'en défendent, et c'est normal parce que l'on bouleverse des habitudes qui ont un demi-siècle ; ce n'est pas simple. L'objectif est de donner aux petits mosellans, aux collégiens mosellans des produits de qualité que nous assumons, que nous gérons et que nous contrôlons.

Des problèmes financiers : nous verrons. Je demanderai aux services de me faire une analyse très précise sur les questions financières éventuellement parce qu'il n'est pas prévu que les collèges utilisent un autre budget pour alimenter la restauration. Ils

doivent être compensés au juste prix. C'est un contrôle que je vais faire ; ils ne doivent pas enlever du budget du sport, de la culture, de l'éducation, de la pédagogie ou tout autre forme pour alimenter le marché de la viande. C'est absolument hors de question. Nous allons le vérifier. Si tu veux bien nous donner ce collègue afin que l'on puisse le vérifier précisément. Et je vous donnerai les informations lorsque l'on dressera ce bilan. L'objectif est d'enmener avec nous les autres collectivités pour avoir des marchés encore plus globaux, qui massifient encore la capacité de production de nos agriculteurs dans le cadre des circuits courts et des circuits de proximité, et que l'on améliore encore la qualité de la viande qui est servie sur les tables des 70 unités de restauration scolaire dans nos collèges de Moselle.

Voilà ce que je souhaitais dire.

Il nous faut maintenant, si vous êtes d'accord, adopter cette Décision Modificative puisque l'on a un succès sur Vitry en passant de 346 000 repas à 387 000 repas. C'est un vrai succès pour la Cuisine Centrale qui profite de ces produits. C'est la raison pour laquelle je vous propose ce rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Merci bien.

VI-2 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - SCHEMA DE LA MOSELLE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE

M. KHALIFE, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. KHALIFE.- A ce propos, Monsieur le Président, si vous permettez, je vous ai représenté ce matin à la conférence universitaire territoriale que vous aviez souhaitée et qui a tenu sa troisième réunion en deux ans. Il y a des sujets qui intéressent énormément le Département notamment l'installation de l'université de la Grande Région avec le projet qu'elle ait un statut officiel.

Un deuxième point plus important : comment rendre plus lisible et plus visible les diplômes franco-allemands délivrés par l'Université de Lorraine ; cela intéresse beaucoup notre territoire alors que l'on a plus de diplômés dans tous les transfrontaliers

et, en particulier, vis-à-vis de Strasbourg qui en a la primauté mais ils sont après nous dans la démarche. C'est un point assez important qu'avec Gilbert SCHUH on va essayer aussi de travailler pour vous présenter un projet.

Il a aussi été question de la précarité des étudiants. C'est dire que personne, Monsieur FOURNIER, n'a le monopole du cœur et que l'on y travaille tous et on est tous en phase sur ce point.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ?

Je vais céder la parole à M. FOURNIER.

M. FOURNIER.- Je remercie M. KHALIFE de dire que j'ai un cœur, c'est déjà beau, venant d'un cardiologue. J'en profite pour lui dire qu'il faut toujours faire attention au cœur parce que des fois il peut s'arrêter.

C'est vrai que faire un peu de sport, Monsieur KHALIFE, cela fait du bien pour rester dans le circuit.

Je voudrais simplement dire que je n'ai jamais prétendu que personne n'avait du cœur. Je dis simplement qu'il y a parfois le bon sens. Et le bon sens se trouve partout, comme le cœur.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CUNY.

M. CUNY.- Merci, Monsieur le Président. Merci Khalifé KHALIFE.

Je voulais exprimer aujourd'hui ma fierté d'appartenir à une collectivité qui a pris à bras-le-corps le problème de l'université. C'est un problème qui n'est pas évident. C'est un problème compliqué, complexe et nous savons que ces 20-30 dernières années c'était un sujet essentiellement réservé au régalién, l'Etat ; après tout, c'est l'Etat qui développait l'université, ses formations sur le territoire pour ce qui concerne notamment les enseignements supérieurs.

La fierté d'avoir désormais un Nord Lorraine et particulièrement le Département de la Moselle qui s'engage auprès de quatre autres, je crois, Départements pour faire du développement universitaire sur son territoire une priorité.

Nous savons qu'une des premières ruptures de l'égalité républicaine c'est l'absence pour nos jeunes mosellans et mosellanes de ne pas pouvoir suivre près de

chez eux un enseignement universitaire ou niveau BAC+2 ou BAC+3. Et nous savons, et là on parle de précarité, que beaucoup de jeunes, de par des conditions financières difficiles, ne peuvent suivre des formations parce que les situations familiales ne peuvent permettre de subvenir aux besoins.

Je suis très fier, Président, que vous vous engagiez dans cette démarche maintenant parfaitement affirmée, confirmée avec une feuille de route.

Enfin, je suis fier que les E.P.C.I., là je me place en tant que Président d'E.P.C.I. et je pense que d'autres collègues sont dans cette situation, ont pris à bras-le-corps ainsi que les Présidents d'agglomération le développement de l'enseignement sur nos territoires. C'est ensemble, Etat, Région, Département et grosses collectivités que nous pourrons effectivement développer de façon importante l'université.

Puis, le rééquilibrage, il faut le dire, Khalifé tu le sais très bien, entre la Lorraine Sud : 64 000 étudiants dont plus de 45 000 sont sur le territoire nancéen. Il était temps effectivement d'affirmer haut et fort notre volonté à tous de rééquilibrer le développement des formations. Je rappelle que plus de 50 % des habitants, tout au moins dans le territoire Meurthe-et-Mosellan/Mosellan habitent en Moselle. Il est important de développer des formations au plus près tout en gardant bien entendu l'excellence, et l'excellence se fait, bien sûr, en ne développant pas partout les mêmes choses.

Pour terminer sur le territoire thionvillois, vous le savez, Président, l'impulsion est très forte. Nous sommes passés de 900 étudiants à 2 200 étudiants en quelques années ; vont se poser des problèmes d'infrastructures. Je l'ai déjà évoqué lors de la réunion de la commission, il faudra que le Département se positionne de façon tripartite ou autre avec l'Etat, l'Université, le Département, la Région et les collectivités pour construire des bâtiments permettant le développement continu de l'enseignement supérieur sur nos territoires.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SCHUH.

M. SCHUH.- Président, chers collègues, je voudrais également revenir sur la visite de Mme BOULANGER ici au sein de notre instance.

Son intervention notamment en ce qui concerne l'international est quasiment en écho avec la volonté du Département. Je lui ai posé la question concernant son engagement par rapport au bilinguisme ; elle nous a non seulement rassurés mais j'ai

trouvé son discours très encourageant. Elle a montré une grande volonté concernant le bilinguisme. Elle a rappelé, que pour elle, comme pour nous d'ailleurs, le bilinguisme était un enjeu important. Elle a rappelé que c'était un enjeu national repris dans le traité d'Aix-la-Chapelle.

Elle a la volonté de faire du bilinguisme un exemple qui puisse, selon elle, alimenter même les travaux de la Commission Européenne en parlant de racines d'où elle tirerait cet engagement. Les racines, ce sont les bassins de vie transfrontaliers et notamment les bassins de vie transfrontaliers de la Moselle. Bien évidemment, nous avons été rassurés et heureux que l'on puisse aborder maintenant l'apprentissage de la langue du voisin notamment de l'allemand de la maternelle jusqu'à l'université. Je pense que, bien sûr, nous tous, ici, serons au rendez-vous des souhaits de Mme la Présidente BOULANGER.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur CHABANE.

M. CHABANE.- Président, je pense que ce schéma est intimement corrélé aux statistiques que nous avons reçues il y a quasiment un an maintenant de l'évolution de la population en Grand Est et plus particulièrement en Moselle avec cette statistique initiée d'ici 2070 où la Moselle perdrait environ, 180 000 habitants et le Grand Est 700 000 habitants.

A la suite de cela, vous avez souhaité, avec l'ensemble de l'Assemblée Départementale, mettre sur pied une politique publique départementale qui vise justement à faire en sorte que nous puissions faire mentir ces statistiques.

Ce schéma de développement de l'enseignement supérieur en est une des illustrations et il sera clairement un outil au plus haut de notre ambition en la matière pour garder notre jeunesse ici, pour garder nos talents si je puis dire, pour en faire venir aussi puisque l'attractivité d'une université, d'une école, d'un IUT et des formations permettent aussi de faire venir des étudiants de l'extérieur. On sait bien que, de par les péripéties de la vie, lorsque l'on va faire des études dans une ville ou ailleurs, on y fonde généralement une famille, on y travaille. C'est finalement le point de base du maintien de la population ici dans notre département.

La politique en faveur du maintien des formations et des universités de notre Département c'est aussi un des axes de la politique de l'emploi. On sait bien que l'université implique des dynamiques fortes ensuite dans la chaîne économique qui est

celle des débouchés d'emplois. Autour d'une université, il y a une osmose et une dynamique qui se créent.

Comme l'a dit Pierre CUNY que je rejoins totalement : c'est entre collectivités, avec le monde de l'université, le monde de l'emploi et les acteurs économiques que nous réussirons à faire mentir ces statistiques.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur REICHHELD.

M. REICHHELD.- Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter par rapport à ce rapport, féliciter les services et la commission qui l'a adopté parce que l'on se rend compte que, lorsque notre jeunesse quitte notre territoire elle a du mal à y revenir. Cela sans ressent dans notre secteur rural, dans le monde associatif où nous perdons énormément de population parce que les gens s'en vont tout simplement, ils sont parfois membres d'associations et ne reviennent pas.

On a le problème également dans le domaine des sapeurs-pompiers où à l'échelon rural nous ne pouvons que compter les nombreuses pertes en matière de sapeurs-pompiers et surtout que les retours n'existent plus.

Sur la 4ème compagnie, les sapeurs-pompiers de mon territoire : l'objectif était d'atteindre 1 000 sapeurs-pompiers volontaires ; on est péniblement à 700 aujourd'hui.

Réellement, cette avancée et cette volonté de garder les étudiants sur notre territoire peuvent également contribuer à ce que je viens d'évoquer.

En revanche, il n'en demeure pas moins vrai qu'il faut aussi un engagement réciproque, me semble-t-il. On se rend compte notamment que dans le domaine médical, depuis la disparition du numerus clausus, on n'a jamais formé autant de médecins. Les médecins ici présents le savent bien.

Il n'en demeure pas moins vrai que le désert médical et surtout dans la ruralité ne se règle pas. On manque crucialement de médecins. Il y en a plus qui sont formés mais on se rend aussi compte qu'il y a énormément de médecins qui, lorsque leur formation son arrivée à terme, ils aspirent à une autre vie et n'exercent pas.

On a exactement le même problème sur le public vétérinaire. Nous avons parlé de la viande mosellane. Je tiens à dire publiquement que nous manquons d'éleveurs :

l'élevage en Moselle baisse tous les ans ; il y en a de moins en moins. Le nombre de vétérinaires baisse encore plus vite que le nombre d'éleveurs.

C'est une vraie problématique. Il faut mener une réflexion à l'égard de nos étudiants et leur demander un engagement. Quand l'Etat français, les Départements, les Régions contribuent à leurs études, il faudrait une réciprocité et un engagement d'exercer ces professions en grande souffrance de telle façon à ce que nous arrivions, peut-être, à régler cette désertification au niveau de la médecine ainsi qu'au niveau des vétérinaires ruraux.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Madame ZIMMERMANN.

Mme ZIMMERMANN.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je voudrais vous remercier pour l'excellente initiative que vous avez eue lundi après-midi de réunir l'ensemble des commissions avec la Présidente de l'Université. Je voudrais saluer le rapport qui a été fait et vous dire combien j'ai été extrêmement sensible aux propos de la Présidente. Cela fait quand même des décennies que les Présidents d'université passent les uns après les autres. Je crois que c'est une des premières fois où l'on entend cette volonté de semer à travers le territoire des pôles universitaires, et ce n'est que souhaitable.

Il y a un point sur lequel j'ai été sensibilisée par ses propos, c'est notamment la transformation de notre CHR en C.H.U. Là, j'ai bien entendu ses propos disant que, de toute façon, cela ne se ferait pas comme ça. Cela se ferait dans le dialogue, mais surtout avec une volonté politique. Là, je m'adresse tout particulièrement, certes à vous, Monsieur le Président, parce que je sais que ces initiatives que j'ai saluées c'est grâce à vous qu'on les a, au sénateur Khalifé KHALIFE. Aujourd'hui, avec sa double casquette de parlementaire et de médecin, il pourra sans aucun doute au niveau du Sénat, au niveau national, avec vous, défendre et avoir cette volonté politique que nous n'avons peut-être pas eue suffisamment dans les années qui viennent de s'écouler.

Je suis très heureuse de l'élection de Khalifé KHALIFE parce que cela m'a donné un espoir supplémentaire pour vraiment avoir une certitude de ce passage en C.H.U. On est le dernier CHR. Orléans est passé en C.H.U. Aujourd'hui, c'est un enjeu majeur et la Présidente de l'université y est tout à fait favorable. Ce sont donc les forces politiques

qui doivent vraiment se mobiliser derrière vous, Monsieur le Président, derrière le Sénateur Khalifé KHALIFE pour essayer d'obtenir ce label C.H.U.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DICK.

M. DICK.- Monsieur le Président, depuis plusieurs semaines, vous ne cessez de rappeler un chiffre 1,8 Md€ d'investissement industriel sur notre territoire.

Pourquoi je rappelle ce chiffre, parce qu'au moment où l'on parle aujourd'hui du schéma de l'enseignement supérieur, on ne peut pas ne pas parler de la formation de la main d'œuvre. On ne peut pas ne pas parler aujourd'hui de la difficulté qu'ont nos entreprises, nos employeurs locaux installés sur notre territoire à former déjà de la main d'œuvre sur le territoire tel qu'il est.

Au même moment où nous venons de recevoir des statistiques sur le chômage, nous voyons une petite remontée du chômage sur notre territoire après plusieurs années et mois de baisse. On voit de manière générale et globale que notre territoire commence à voir son chômage qui remonte.

Pourquoi faire tous ces liens de corrélation avec le schéma ? Effectivement, Monsieur le Président, d'autres l'ont dit : il y a un enjeu à faire en sorte que la main d'œuvre formée reste sur notre territoire, que la mobilité étudiante n'amène pas un certain nombre de nos jeunes à se déraciner totalement, à abandonner leur territoire.

Je vais un peu plus loin, Monsieur le Président, il y a des territoires -je suis représentant avec ma binôme Laurence KLEBER d'un territoire périurbain- où le problème de la mobilité est la question la plus fondamentale sur la formation. Il y a des jeunes qui restent dans leur lycée de référence et qui vont se former non pas en fonction de la qualité du diplôme mais pour rester dans leur ville, pour ne pas avoir à se délocaliser parce que Metz c'est loin ; Strasbourg c'est encore plus loin ; c'est un autre monde. Paris, c'est inimaginable. Oui, la question de ce schéma de l'enseignement supérieur, la question de former sur notre territoire et au plus proche de nos citoyens est absolument fondamentale. Plus nous aurons la capacité à influencer sur les décisions de l'université pour faire en sorte que nous puissions avoir une offre de proximité de formation, plus nous arriverons à convaincre un certain nombre de nos jeunes à se former -certains, pour des raisons de mobilité, ne se forment pas et abandonnent les études- plus nous arriverons à lutter contre ce défaut de formation.

J'insiste sur la question et je répète 1,8 Md€ investis sur notre territoire pour de l'emploi industriel, faisons en sorte d'avoir des lieux de formation professionnelle de l'université, des lieux de formation de cette main d'œuvre proches des usines. Envoyer des jeunes en formation dans des capitales ou des métropoles pour ensuite essayer de les renvoyer une fois qu'ils ont leur statut d'ingénieur sur notre territoire ce sera bien plus compliqué ensuite de faire cet aller et retour et ce retour en arrière pour notre jeunesse. Oui, il y a un enjeu c'est tout ce qui a été fait sur un certain nombre de territoires qui sont de nature industrielle ; c'est peut-être ce que nous avons encore à faire à l'avenir.

Pierre CUNY a parlé de la démarche qui a été faite sur le thionvillois qui, petit à petit est en train de déborder pourquoi pas vers un territoire très symbolique qu'est le territoire d'Uckange avec tout ce qui est à faire sur le site de l'U4 en balance avec l'IUT qui est sur le site de Yutz Cormontaigne. Je crois qu'il faut généraliser le principe et arrêter de croire que l'on peut continuer à surcharger des métropoles déjà surchargées et essayer de faire en sorte que ces lieux de formation professionnelle futurs, que ces lieux d'enseignement supérieur se fassent au plus proche des lieux d'emplois.

Merci à tous.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur KHALIFE pour une explication de vote.

M. KHALIFE.- Merci, Monsieur le Président, et merci aux collègues de s'intéresser à ces sujets. Je ne vais pas rentrer dans les détails mais ce schéma a été le fruit d'une longue réflexion, multipartite. Cela va, comme tu l'as rappelé, Rémy DICK, des entreprises jusqu'aux collègues. On en est à essayer d'intéresser les élèves des collègues alors que, jusque-là, on était au niveau des lycéens. On a estimé qu'il fallait remonter plus vers les collègues qui sont la compétence des Départements.

Ce schéma répond vraiment à toutes ces problématiques que vous avez évoquées.

Comme le dit très bien le Président, il faut attirer, il faut former et il faut garder nos jeunes ici. C'est surtout cette devise-là que l'on a suivie en concertation avec l'Université de Lorraine qui, comme vous l'avez rappelé, Madame ZIMMERMANN, la Présidente actuelle a vraiment une écoute. Ce n'est pas pour rien qu'elle est maîtresse de conférence en sociologie. Elle a donc une très bonne écoute. Je crois, Monsieur le Président, que l'on a d'excellents rapports avec elle, et c'est réciproque.

Maintenant, pour ce qui concerne l'universitarisation et les déserts médicaux, l'universitarisation est désormais inscrite dans la loi. Elle est aux ministères alors que, jusque-là, tout se discutait ici. On a tout fait pour qu'elle soit inscrite aux deux ministères, ce qui est aussi la difficulté de l'exercice puisqu'il y a deux tutelles : la faculté de médecine échappait un peu à la tutelle de l'université qui dépend elle-même de l'enseignement supérieur. Là, le dossier est inscrit. Cela fait plus de 20 ans que je milite pour la démographie médicale. Ce n'est peut-être pas pour rien que l'on voulait une université mais c'est surtout dans le cadre de la démographie médicale. Maintenant, on y est. J'ai encore eu le plaisir de l'entendre ce matin. On parle de démographie médicale. D'ailleurs, les parlementaires s'en sont aussi saisis. Il faut former au plus proche.

Je rappelle aux collègues qu'avant la fameuse loi qui a bradé la médecine, il y a un problème multifactoriel à ces désertifications notamment sociétal mais il y a aussi des décisions qui n'ont pas été bonnes, qui étaient d'éloigner le concours des internes qui est devenu national. Avant, il y avait un concours régional où les hôpitaux de la région pas seulement le C.H.U. mais tous les hôpitaux qui avaient des services agréés pour l'enseignement recevaient des internes pendant 4 ans. Ils passaient des examens comme tout le monde et ils étaient au même niveau, et faisaient leur vie à Metz, Thionville, Sarreguemines, Forbach, Saint-Avold où il y avait des chefs de service agréés pour former des internes. C'est ainsi que ces internes restaient sur les territoires jusqu'il y a quelques années maintenant. Le sujet aujourd'hui c'est de voir comment faire pour former plus de médecins. Le problème c'est que les facultés de médecine opposent le fait qu'il n'y a pas assez de maîtres de stage en médecine générale. C'est là-dessus qu'il faut travailler. On a 12 000 médecins généralistes en France qui sont maîtres de stage ; il en faut au moins trois fois plus. C'est pour cette raison que, parmi les actions prévues au niveau de COPIL Santé que vous avez voulu, Monsieur le Président, on a travaillé aussi sur ce point-là permettant quel que soit le milieu d'attirer des jeunes médecins avec un maître de stage. Nos territoires sont assez beaux quand on arrive mais il faut venir. On sait que les gens s'y installent plus facilement qu'ailleurs.

Pour le dernier point que vous avez évoqué chers collègues, on peut en parler maintenant plus librement. Cela fait 7 ou 8 mois que l'on travaille avec le Président WEITEN et les deux autres collectivités pour profiter d'un décret sorti en novembre 2021 qui autorisait au-delà des quatre écoles nationales vétérinaires qui sont toutes d'ailleurs à l'Ouest de Paris à part Lyon, d'autoriser des écoles privées à but non lucratif d'ouvrir un diplôme de docteur vétérinaire. On a profité de ce décret et on a des

contacts sérieux, on est en train de monter une structure de ce type-là sachant que, dans le temps, la dernière école nationale qui a été montée en France était Nantes. Elle a été décidée par le Général de GAULLE et inaugurée en fin de mandat de GISCARD d'ESTAING. Il fallait au moins 10 ans pour monter une école nationale. Là, on est dans les prémices. On a un porteur de projet. On a un rendez-vous avec le Ministre en principe fin janvier. Entre temps, je profite de ma position nationale pour travailler avec les conseillers du Ministre pour préparer au mieux ce dossier. En tout cas, je commence à être optimiste sur la fin. Le Président du Sénat lui-même vétérinaire approuve parfaitement ce projet et a écrit en ce sens au Ministre de l'Agriculture.

Voilà ce que je pouvais vous dire. On est sur la bonne voie. Espérons que l'on arrivera à bon port.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU.- Monsieur le Président, je tiens à saluer globalement tout ce qui a été dit et je voudrais dire simplement qu'il y a, après les propos de notre collègue Khalifé KHALIFE, deux grandes réussites à obtenir sur cette mandature : que l'universitarisation du CHR devienne réelle. On est en bonne voie. Le deuxième dossier qui fera que la Moselle sortira de l'eau c'est l'école vétérinaire privée.

Si l'on arrive à faire dans cette mandature ces deux réalisations, je pense que la Moselle sera plus forte demain qu'elle ne l'est aujourd'hui en associant tous les territoires dans cette dynamique. Ce sont vraiment deux axes majeurs pour améliorer demain la vie de nos concitoyens pour qu'ils trouvent plus facilement un médecin et plus facilement un vétérinaire.

On retrouve les propos et les discussions que l'on a eus ce matin sur la problématique de l'agriculture, des agriculteurs et des éleveurs. On ne pourra gagner que si l'on est totalement unis, soudés. C'est la Moselle unie, soudée avec tous ses maires qui pourront gagner et je pense que la dynamique est en nous.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER.- Il est évident que les réalisations pour étudier sont majeures mais il y a un paramètre qu'il ne faut pas oublier, ce sont les étudiants : ce sont les logements étudiants et les transports.

Autant les deux réalisations qui ont été évoquées sont fondamentales pour l'universitarisation mais il y a aussi les conditions de travail des étudiants. On s'aperçoit qu'à l'heure actuelle et peut-être plus depuis le COVID qu'il y a un gros problème du logement étudiant qui coûte très cher dans les études, quand je dis très cher on voit même que certains étudiants dorment dans des voitures, et le coût des transports.

Le rôle des collectivités locales, l'impulsion des collectivités locales est majeur tant au niveau du foncier que de la construction puisque, si l'on a des réalisations pour l'universitarisation si l'on n'a pas les conditions correctes pour permettre aux étudiants d'étudier, on aura toujours un dysfonctionnement entre à la fois l'universitarisation et les conditions de bien étudier.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- D'autres réactions ? (*Non*)

Merci de ces débats qui démontrent bien que nous avons vu juste à nous engager dans une compétence qui, normalement, n'est pas la nôtre. Nous faisons partie des cinq Départements de France à avoir été au-delà de ses compétences pour afficher le fait que l'enseignement supérieur et la recherche doivent faire partie des compétences partagées. C'est l'addition de ces engagements qui permet ensuite de réussir. Ce n'est pas en travaillant au tuyau d'orgue en disant que : toi, tu vas t'occuper de l'enseignement supérieur et c'est monsieur l'Etat et tu vas le faire depuis Paris, en ignorant la situation des territoires que nous pourrons agir pour qu'il y ait cet équilibre de l'aménagement tel que cela a été dit tout à l'heure.

Un chiffre a été présenté par Mme BOULANGER : 65 % de nos universitaires sont mosellans. Cela veut dire que la mobilité est éminemment importante. Il y a à la fois la localisation de l'enseignement supérieur mais aussi la mobilité. Cela veut dire qu'il faut adapter cette mobilité.

Pour accueillir les 35 % qui ne sont pas mosellans, c'est la question du logement qui est largement posée. On est dans une vraie politique d'aménagement et d'équipement des territoires. C'est indispensable.

Cela a déjà été fait à l'époque de la création des IUT puisqu'il y avait un IUT de plein exercice sur Thionville avec ses quatre départements. Il y avait trois IUT installés sur la Moselle-Est : Sarreguemines, Forbach et Saint-Avold. Les questions se posent ensuite d'embarquer avec nous les intercommunalités, les territoires afin que nous

puissions profiter d'une politique globale permettant d'accueillir plus d'étudiants et permettre aux Mosellans de rester et d'avoir une formation adaptée et ce dans la proximité du tissu économique qui continue à se développer.

Ce travail est pour nous et nous devons être autour de la table. Voir Mme la Présidente de l'Université venir aussi facilement plancher devant vous -on a vu l'ancien Président une fois, cela a été compliqué de le revoir. A chaque fois que l'on parlait de territorialisation de l'enseignement supérieur, généralement, on était un peu renvoyé dans nos cordes en nous disant que cela ne peut être que Metz et la Métropole de Metz et la périphérie de Metz, et un peu Thionville.

On est véritablement dans cette démarche que nous voulons, c'est-à-dire la proximité même dans l'enseignement supérieur en y mettant des moyens sachant que le Département, et cela a été présenté à l'occasion de la présence de Mme la Présidente, met 1,3 M€ dans son budget 2024. Ce sont des sommes importantes. Il y aura de la production de ces moyens que nous mettons en place. Cela aura des conséquences sur l'ensemble du territoire. A nous encore de fédérer les lycées, à travailler ensuite sur l'après-BAC, le post-BAC. Nous avons un vrai travail à faire mais il faut maintenant aussi mobiliser nos territoires, donc vos territoires et je le dis à chacune et chacun des conseillers départementaux de vos cantons pour que vos intercommunalités prennent également la compétence enseignement supérieur et recherche. Cela ne se prend pas naturellement mais on le voit sur les territoires où cela s'est fait que cela produit véritablement du sens. Puis, cela produit ensuite du développement économique mais cela produit également du développement démographique parce que ces jeunes restent, s'installent et apportent leurs contributions et leurs productions.

C'est la raison pour laquelle, symboliquement, adopter ce schéma est pour nous un message fort que nous transmettons. Nous pouvons apporter ensuite des besoins spécifiques. La présence de vétérinaires sur nos territoires sert à la fois dans le vétérinaire urbain mais aussi dans le vétérinaire agricole. Généralement, c'est l'un ou l'autre ; ce sont rarement les deux. L'agriculture en a véritablement besoin. Quand je me promène dans les cantons et sur les territoires, et que j'ai rencontré l'un ou l'autre des vétérinaires, voire des agriculteurs, ils nous disent qu'ils ne sont pas assez. C'est un métier très spécifique. Là, il y a un vrai travail à faire également pour développer et avoir une école vétérinaire.

Je voudrais remercier Khalifé KHALIFE qui l'a fait déjà avant qu'il ne soit sénateur et qui le fait encore plus aujourd'hui puisqu'il a un porte-voix encore plus important pour faire entendre la Moselle à Paris. Nous avons besoin de ces porte-voix. Le cumul aidant, à un moment cela s'est un peu restreint mais, là, cela se renforce. Je sais que ce dossier lui tient à cœur, et je sais que soutenu par le Président du Sénat, je ne vois pas de meilleure sonorisation.

Je vous propose d'adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

I-4 BUDGET DEPARTEMENTAL DE 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°3

M. MULLER, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ?

Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU.- Monsieur le Président, je reprends les propos de ma collègue qui disait qu'il fallait répondre à la détresse sociale rapidement et également face à la situation économique critique de nos nombreux concitoyens. Je dis que cette Décision Modificative y répond parce que ce sont 6,2 M€ de plus par rapport à la population que vous avez évoquée tout à l'heure, chère collègue à ma droite.

Ce sont juste 3,2 M€ de plus pour la protection de l'enfance. Ce sont 3,4 M€ de plus pour les personnes âgées. Donc, votre souhait d'une réponse rapide et immédiate a été exaucé avec cette Décision Modificative.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Les Présidents de groupe.

Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER.- Effectivement, j'entends toujours Emmanuel LEBEAU. Je lui répondrai : donc, c'était possible !

J'ai vu plus de DMTO, etc, donc c'était possible. Je reste toujours sur cette ligne que, parfois, il faut donner plus à ceux qui ont moins et moins à ceux qui ont plus.

Pour la position de notre groupe, ce sera, et vous l'avez dit, vu le montant, une petite modification qui entraînera une abstention, petite puisque nous sommes dans la lignée toute droite de l'abstention du budget général. J'ai regardé le budget, c'est 0,049. Donc, on va rester sur le mot que vous avez dit : une petite modification.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Le groupe des Républicains.

M. FREYBURGER ne peut pas prendre part au débat puisqu'il est concerné.

Monsieur FREYBURGER, vous ne pouvez pas rentrer parce que vous devriez vous exprimer au nom des Républicains. Il faut que vous désigniez quelqu'un qui parlera en votre nom.

Monsieur CHABANE.

M. CHABANE.- Pour les Républicains, ce sera non pas une petite abstention. Ce sera un grand vote positif, Monsieur le Président, pour cette Décision Modificative. Aucun problème.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup.

Pour les Indépendants, Monsieur DASTILLUNG.

M. DASTILLUNG.- Décidément, aujourd'hui, il y a des changements dans les Présidents de groupe. J'excuse Valérie ROMILLY qui est souffrante.

Pour le groupe des Indépendants, tout de suite, bien sûr, on sera aussi complètement d'accord avec cette Décision Modificative qui, comme l'a dit Emmanuel LEBEAU, est à 6,2 M€ et surtout qui bénéficiera à la protection de l'enfance pour 3,2 M€ et pour le budget de l'autonomie à 3,4 M€ et surtout au budget de fonctionnement. C'est essentiel que l'on accepte cette Décision Modificative.

On a vu aujourd'hui qu'il y avait de grandes préoccupations sur la mobilité et le groupe s'associe à toutes les remarques qui ont été faites dans cette Assemblée : sur les voies ferrées, sur le transfert des routes nationales notamment dû à la loi 3DS. Je dirais que l'on est dans une Moselle qui gagne. Cette Moselle qui gagne se traduit par beaucoup d'expressions positives notamment dans les collèges, sur les possibilités d'accompagner les collectivités de Moselle.

Sur l'Université, bien sûr, vous avez dit, Monsieur le Président, et vous étiez aussi à l'origine de la décentralisation des IUT puisque l'on a un IUT de plein exercice en Moselle Est avec trois départements d'IUT qui forment un IUT de plein exercice, l'IUT de Yutz. C'est important d'arriver à ce que l'université se délocalise mais plus que l'université, il y aurait encore des écoles d'ingénieurs à développer sur les territoires. C'est absolument nécessaire pour les territoires surtout que nous avons des projets innovants qui se dessinent dans le département. Et vous l'avez dit, il y a 1,8 Md€ d'investissement sur le territoire mais aussi des projets intéressants comme l'hydrogène où l'on a une volonté surtout en Moselle Est de développer des usines d'hydrogène avec un tube de relation avec l'Allemagne qui s'appelle MosaHYc. C'est important d'avoir, pour ces projets qui vont se développer aussi bien en Moselle qu'au Luxembourg qu'en Allemagne, ces points de formation qui ne soient pas trop centralisés dans les métropoles.

Voilà ce que je voulais dire en conclusion de l'acceptation de cette Décision Modificative. J'ai peut-être fait un petit cavalier, qui a peut-être un peu énervé mes collègues mais comme je suis arrivé comme ça sur le fil, j'en ai profité.

Je dois remercier le Président pour toutes les opérations qui ont été faites et qui donnent, au moins avec Terre de Jeux, l'image d'une Moselle qui gagne plutôt qu'une Moselle qui perd.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Madame KUNTZ.

Mme KUNTZ.- Permettez-moi, Monsieur le Président. C'est une réflexion personnelle, raison pour laquelle je ne veux pas engager mon groupe.

Je déplore que les Socialistes ne votent pas cette modification. Vous avez parlé tout à l'heure qu'il fallait mettre le prix de la cantine à un autre niveau. Là, cette modification parle surtout de la protection de l'enfance. Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain. Donc, je suis un peu déçue, surtout dans la magie de Noël actuelle, que vous ne votiez pas cette Décision Modificative qui apporte beaucoup pour les enfants de notre Moselle.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. D'autres réactions ? *(Non)*

Je vous propose d'adopter cette Décision Modificative.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? (Le groupe socialiste)

On nous a dit petite abstention.

Le rapport est adopté.

Merci beaucoup.

Faites rentrer ceux qui sont dehors.

I-6 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024

M. FREYBURGER, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

Ce débat ne donne pas lieu à vote.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je m'adresse aux Présidents de Groupe.

Monsieur FREYBURGER, vous avez la parole.

M. FREYBURGER.- Merci, Monsieur le Président. A l'instant où je m'exprime, le Département est très probablement beaucoup plus en forme que je ne le suis et je m'en réjouis. Il est aussi probablement plus en forme que notre collègue Valérie ROMILLY à qui je souhaite un prompt rétablissement.

On peut être un binôme et partager beaucoup de choses... !

(Rires)...

M. LE PRESIDENT.- On est dans un budget de 1,2 Md€ ! Ce n'est pas de la pharmacie !

M. FREYBURGER.- Si vous me permettez, Monsieur le Président, de préciser encore la parole présidentielle : 1,210 Md€ !

M. LE PRESIDENT.- Ce sont des petits millions ! Nous allons peut-être faire des grands votes pour.

M. FREYBURGER.- Monsieur le Président, contrairement à un état de santé qui est ponctuellement un peu défavorable et qui n'est pas chronique, pas contagieux non plus, je voudrais rassurer le périmètre des collègues qui m'entourent.

Les maux qui affectent les départements sont, par définition, durables et très probablement aussi contagieux puisque la loi concernant les finances départementales

s'appliquent, par définition, à l'ensemble des Départements. Ils sont donc tous contaminés par la volonté du pouvoir exécutif national et du législateur qui les a privés de ressources autonomes. Nous n'avons plus de levier fiscal par définition chronique parce que cette situation perdure alors même que l'on nous promet depuis 2014 maintenant un acte 3 de la décentralisation qui se fait toujours attendre. Si j'en crois la parole présidentielle mais au sens de la Présidence de la République, celui-ci pourrait arriver prochainement, ce que nous appelons de nos vœux. Depuis le mouvement de décentralisation de 1982, depuis le mouvement de décentralisation à l'initiative du Gouvernement RAFFARIN, on est bien en peine dans l'attente de cet acte 3 qui devrait redonner toute la place qui revient naturellement aux Départements à commencer par un pouvoir d'initiatives et un pouvoir dans le domaine de l'autonomie financière et fiscale. En tous les cas, c'est un des sujets qui ne peut pas ne pas être évoqué à l'occasion d'un Débat d'Orientations Budgétaires puisque nous sommes là tributaires de ressources que nous ne maîtrisons pas.

Comme le disait un poète latin nommé Publius Syrus qui a commencé sa vie comme esclave mais qui, du fait de ses capacités intellectuelles, a eu l'occasion de s'affranchir : « Le temps de la réflexion est une économie de temps ». Ça tombe bien, nous avons un moment de réflexion à l'occasion de ces orientations budgétaires qui nous mobilisent pour enrichir notre analyse collective.

Vous l'avez précisé tout à l'heure, le contexte dans lequel nous évoluons reste difficile entre un niveau d'inflation élevé tout comme d'ailleurs des taux d'intérêt qui ont connu une tendance haussière ces derniers temps. Par ailleurs, confrontés aux décisions unilatérales de l'Etat, dans une forme d'indifférence si ce n'est de mépris pour le principe de libre-administration des collectivités territoriales, ces effets cumulés, naturellement, jouent, et cela a été fort bien redit tout à l'heure par notre collègue qui préside la 1^{ère} commission, sur les dépenses qui s'imposent à nous.

Plus de capacité à lever l'impôt, recettes qui restent à ce jour relativement dynamiques mais des dépenses qui connaissent une évolution à la hausse de façon constante : le tout dans un contexte économique incertain auquel nous devons faire face.

Deux petits chiffres. Si le produit de fraction de la TVA devrait s'établir à plus de 270 M€ en 2024, donc avec une hausse, les droits de mutation, et vous nous l'avez à plusieurs reprises rappelé Monsieur le Président, connaissent une baisse non négligeable de près de 20 M€, en tous les cas à la mesure de ce que l'on peut connaître

aujourd'hui en espérant, évidemment, que cette diminution des frais de notaire ne soit pas plus importante *in fine*.

C'est donc difficile de se projeter dans l'avenir tant au niveau étatique on a tendance en permanence à revenir sur ces décisions et à rendre les budgets départementaux toujours plus sensibles aux conjonctures économiques et immobilières puisque c'est bien de cela dont nous puisons une partie très substantielle de nos recettes : l'activité immobilière, les DMTO, l'activité économique, la fraction de TVA, ce sur quoi nous n'avons que des leviers extraordinairement limités : la seule force de frappe que nous avons est considérable mais, par rapport au marché global limité, c'est bien sûr le niveau d'investissement et les dépenses en termes d'équipement collectif effectuées par le Département.

En tout état de cause, ces orientations budgétaires pour l'exercice 2024 traduisent la volonté du Département de la Moselle d'assumer ses responsabilités, de préparer la Moselle de demain. Les débats qui ont eu lieu ce matin en témoignent bien, en sont une bonne illustration et, par ailleurs, d'être solidaires à l'égard de nos concitoyens les plus fragiles qui sont, et on ne peut que s'en réjouir, l'objet des préoccupations de l'ensemble de l'Assemblée Départementale.

Dans le domaine social, les propositions budgétaires font état d'une intervention toujours plus importante sur les compétences du Département.

En ce qui concerne la politique en faveur des personnes âgées et du handicap, nous marquons notre volonté d'inscrire le maintien de l'autonomie au cœur de notre action, avec un budget en hausse de 4,5 % à plus de 228,4 M€.

Le budget de l'Aide Sociale à l'Enfance a augmenté de 11,3 % pour le Budget Principal 2023. Il s'agit là principalement de faire face à la hausse des dépenses qui nous concernent puisque les enfants confiés au Département, depuis quelques mois, sont beaucoup plus nombreux encore et on ne peut que louer la volonté du Département de bien les accueillir tous, ce qui est difficile eu égard aux arrivées nombreuses de ces derniers mois. Il suffit, d'ailleurs, de se rendre sur les lieux d'accueil pour en avoir la confirmation.

En matière d'insertion, les crédits s'établissent à plus de 163 M€ avec une politique qui se décline dans une logique d'insertion et de prévention des risques sociaux.

Pour préparer l'avenir de notre territoire, notre collectivité choisit de maintenir l'effort d'investissement à un niveau très élevé. Cette ambition se décline au travers de projets structurants et d'un programme d'investissements intégré dans lequel on retrouve le Plan Pluriannuel d'Investissement pour les collèges, le programme de rénovation énergétique pour 13 collèges, les investissements routiers, la rénovation du Centre Départemental de l'Enfance pour ne citer que quelques exemples parmi l'ensemble des éléments qui nourrissent le P.P.I.

Un niveau de soutien très élevé aux collectivités, communes et intercommunalités, qui se manifeste par nos dispositifs d'accompagnement et de subvention, comme Ambition Moselle. L'ensemble de ces subventions est maintenu malgré la progression des dépenses imposées, les dépenses volontaires qui résultent de notre souci d'accompagner nos collectivités infra-départementales demeurent.

Il y a une détermination qu'il faut saluer en matière d'équilibre entre les territoires, entre ville et campagne pour un développement harmonieux au service de tous les Mosellans. Les débats sur les dessertes ferroviaires de ce matin en sont, là aussi, un exemple complémentaire.

Donc, nous souscrivons au niveau du groupe Les Républicains et Indépendants totalement à cette vision qui a pour vocation de rendre le territoire plus durable et plus attractif.

Plus durable en s'engageant dans les transitions écologique et énergétique : circuits courts, accompagnement des agriculteurs vers des pratiques plus sobres et respectueuses de la nature, investissements de rénovation énergétique dans les collèges, meilleure maîtrise des consommations d'énergie qui ont, et le chiffre mérite d'être recité, baissé de plus de 18 %.

Plus attractif aussi par une ambition européenne très affirmée et un ancrage transfrontalier assumé : accompagnement des parcours plurilingues à l'école, plateforme Moselle Langue, coopération transfrontalière. Gilbert SCHUH en parlerait bien mieux que je ne puis le faire.

Monsieur le Président, dans votre discours, vous avez souligné les succès économiques engagés ces derniers mois par l'économie mosellane, avec près de 2 Md€ d'investissements directs dans l'économie mosellane dans plusieurs de nos territoires, à Sarreguemines, Saint-Avold, Metz, Illange, et cela est quand même le fruit d'une

mobilisation collective des acteurs départementaux. Je pense qu'il faut citer et mettre en exergue ce chiffre qui est considérable fusse à la mesure d'un Département millionnaire.

Toutes ces réalisations représentent des succès pour les territoires. Elles mettent en lumière le partenariat et la relation de confiance établie entre nos collectivités, les services de l'Etat qui, dans la vie quotidienne, sont à nos côtés, et le monde économique qui adhère à cette dynamique pour faire aboutir ces activités qui créent de la richesse, de la valeur ajoutée et de l'emploi. Il y a un phénomène qui se fait jour depuis quelques années et que l'on peut, sans hésitation maintenant, qualifier de réindustrialisation après la période de reco1980 pour l'essentiel.

Ces réussites doivent nous inciter à continuer, à poursuivre, à développer. D'année en année, nos missions sont rendues plus difficiles -on s'en aperçoit bien-, les défis sont grands, les besoins de proximité très prégnants. Je pense que nos collègues et notamment de la collectivité régionale doivent en prendre pleinement conscience et je pense qu'ils ont besoin de cette articulation avec le Département et d'être stimulés dans le domaine de la proximité. C'est cela qui permet le lien entre les citoyens et les élus de terrain que nous sommes. Bien que tout ne soit pas, bien évidemment, malheureusement satisfaisant, les résultats de terrain qui résultent d'une volonté politique sont là.

Ce sens de l'intérêt général doit néanmoins tenir compte de notre contexte budgétaire restreint. C'est la raison pour laquelle les orientations budgétaires tenant compte de cela sont des orientations qui restent empreintes d'audace et de volonté mais responsables sur le plan des fonds dont nous avons la gestion. On l'a vu, la dette progresse légèrement mais reste tout à fait maîtrisée et à un niveau bien moindre qu'il y a un peu plus d'une décennie. Un emprunt est proposé de 3,3 M€ ; c'est un petit emprunt à l'échelle du Département comme nous avons une petite décision modificative à l'échelle du budget global du Département.

Il ne faut pas oublier qu'outre l'évolution de nos recettes, l'évolution en sens inverse de nos dépenses, il y a le projet de Loi de finances pour 2024 auquel vous avez déjà fait référence, Monsieur le Président, et qui sans pour autant prévoir un nouveau contrat dit de Cahors mais a quand même pour visée de limiter la progression des dépenses des collectivités territoriales sans plus de précision à ce jour. L'Etat est toujours très prompt à encadrer l'action des collectivités comme le veulent et la Constitution et la loi puisque notre action découle naturellement de l'application de la loi.

Il est toujours assez interpellant pour un esprit raisonnable de voir une personne morale, fût-elle l'Etat, qui n'a pas pour obligation de voter un budget en équilibre, s'occuper des recettes et des dépenses de collectivités qui, elles, se doivent d'assumer cet équilibre.

Je terminerai sur ce petit élément de contraintes supplémentaires, ce qui est certain c'est que le Groupe des Républicains et Indépendants, au nom duquel j'ai l'honneur de m'exprimer, s'inscrit pleinement dans les orientations qui sont présentées à notre Assemblée.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER.- Sur ce qu'a dit le rapporteur et ce que vient de dire Julien FREYBURGER. Sur la première partie, je n'ai strictement rien à retrancher sur le flou, les incertitudes qui vont nous contraindre.

Deux réflexions au préalable.

Le Président de la République a donné à M. Eric WOERTH une mission, au mois de septembre/octobre, pour la simplification de l'organisation territoriale. C'est la lettre de mission. Pour nous Département, on n'a déjà plus de ressources propres, quid ? Après les deux lois de décentralisation de 1982 de Gaston DEFERRE et de M. Jean-Pierre RAFFARIN en 2003, on attend avec impatience cette troisième étape mais on ne sait pas à quelle sauce on va être mangé. Personne ne le sait. Peut-être que le Président de la République et M. WOERTH le savent. Pour l'instant, on n'a pas d'indication. Toujours est-il qu'organisation territoriale, cela veut-il dire nouvelles strates ? On est un peu dans l'incertitude et dans le flou. C'est la première réflexion.

La deuxième concerne la situation du pays en 2024. On part sur un PIB qui doit progresser de 1 %, 1,2 %, 0,9 % ; cela dépend qui fait les projections. Est-ce que la consommation des ménages va tenir ? Que va-t-il se passer dans le bâtiment, parce que c'est un secteur important au niveau des emplois, des logements sociaux qui peuvent être créés et tout simplement du PIB ? On a donc quelques incertitudes qui se répercuteront fatalement sur les ressources du Département puisque l'on a le droit à une part de la compensation de la TVA. J'ai vu qu'elle était en augmentation de près de 9,3 M€. Espérons que la consommation tienne.

Ce qui me préoccupe c'est ce qui s'est passé au niveau du Parlement, et je reprends *in extenso*. Il y a eu un projet de loi de programmation des finances publiques

2023/2027 qui a été révisé fin septembre et considéré comme adopté par l'Assemblée Nationale avec le 49.3 -pas de débat, 49.3, c'est passé- qui prévoit un déficit public prévisionnel ramené à 2,7 du PIB en 2027 -pour mémoire, il est de 4,9 du PIB en 2023- et un endettement public prévisionnel ramené à 108,1 du PIB en 2027 alors qu'il est de 109,7 en 2023.

Dans ce contexte, les administrations locales, et c'est un effet mécanique de ce qui a été voté, devraient contribuer à hauteur de près de 20 % en poids à l'effort national de réduction du déficit public. C'est mécanique, cela a été voté, ça été le 49.3, c'est passé. On ne verra peut-être pas en 2024 mais en 2025, 2026 les répercussions qu'aura ce projet de loi qui a été voté. Il fera aussi mal aux collectivités locales et peut-être aux ménages.

On a des ressources un peu contraintes. Ce qui a été dit sur les taux d'intérêt est important. Des taux d'intérêt à 5 % c'est dissuasif non pas que pour l'immobilier mais pour tout. L'inflation est à 5,8 % ; elle sera à 3,2... sur les matériaux, les moyens humains. Il y a les répercussions sur les salaires, et je ne parle pas de l'alimentaire où l'on parle de 18 à 20 %. Les prévisions sont très difficiles à faire. Une chose est sûre, c'est que l'effet de ciseau entre les dépenses et les recettes, à un moment ou à un autre on sera contraint sur notre budget de plus de 1 Md€ pour 2024.

On va devoir gérer cette incertitude. Des pistes sont prévues, le social en fait partie puisque c'est le cœur du projet du Conseil Départemental : les collèges, les routes pour 41 ou 42 M€. Il y aura peut-être des répercussions au niveau de l'inflation sur ces budgets. Vous comprendrez que, dans ce moment d'incertitude, il est important d'assurer nos fonctions vis-à-vis des plus démunis et surtout au niveau de la solidarité.

J'aimerais croire et j'espère que l'on n'aura pas d'effet d'accordéon en 2024 parce que c'est problématique pour les collectivités locales en général, pour le Département en particulier.

J'entends et j'attends aussi des perspectives au niveau de la Région sur la mobilité. J'ai dit « *what else ?* » tout à l'heure. Rien que dans la formulation de la question, je suis effectivement dans l'expectative.

J'espère et redis que tous les Conseillers Régionaux mosellans se mobiliseront parce que la mobilité est un problème fondamental pour nous dans la mesure où beaucoup de travailleurs mosellans vont travailler au Luxembourg. On aura ce problème

de la mobilité qui va s'imposer à nous. On verra peut-être plus clair d'ici deux ou trois mois. Une chose est certaine c'est que l'on ne verra pas les propositions de M. WOERTH sur l'organisation territoriale avant le mois de juin 2024. Le 30 juin, il doit y avoir des élections européennes ou quelque chose comme ça. Seulement après, on verra ce qui se mettra en place. On est dans l'expectative pour 2024, 2025 et 2026. Vu cette loi de programmation pluriannuelle des finances publiques, il y a quelques craintes à avoir.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur DASTILLUNG, la dernière voix vous revient.

M. DASTILLUNG.- C'est au pied levé que je vais intervenir en disant que l'on s'inscrit, avant d'aller plus loin, complètement dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires.

Les intervenants précédents, notamment Julien FREYBURGER a été dans tous les détails de ce R.O.B. et même dans les chiffres. Je ne m'avancerai pas à ce niveau-là.

Ce R.O.B. montre l'ambition forte du Département au service des Mosellans dans un contexte beaucoup plus contraint.

Comme l'a toujours fait le Département, il accompagnera nos concitoyens dans tous les instants de la vie. Malgré tout ce que l'on peut dire par rapport aux cantines, le Département saura protéger les publics les plus fragiles surtout dans le renforcement des actions familiales de proximité.

L'insertion professionnelle et sociale est aussi une préoccupation du Département : la lutte contre la dégradation des situations sociales pour favoriser l'insertion. Les personnes âgées et surtout le handicap seront privilégiés dans ce R.O.B.

On voit aussi que le Département a une vraie vision d'avenir, une vision aussi d'attractivité pour la Moselle pour un territoire durable avec un vrai problème ambitieux d'investissement.

Pour l'année 2024, c'est quand même une année assez exceptionnelle avec les Jeux Olympiques ; c'est une excellence sportive et culturelle qui est mise au service du bien-vivre de l'ensemble du Département. Cette excellence sportive se fédère autour des valeurs de l'olympisme, et cela apportera beaucoup d'attractivité à la Moselle et aux Mosellans.

Bien sûr, la prospective financière est compliquée mais le Département sait la faire et est ambitieux. Malgré tout, ce budget sera dans la continuité de 2023.

Pour ne pas être trop long, je dirai que le groupe des Indépendants se rallie à ce Rapport d'Orientations Budgétaires.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU.- Monsieur le Président, chers collègues, notre collègue parlait d'incertitude et de flou qui devraient arriver encore plus en 2024. Ce Rapport d'Orientations Budgétaires nous montre pourquoi on doit avoir confiance en l'avenir.

Permettez-moi de consacrer quelques mots sur la présentation de la rétrospective 2018 et 2022 qui est faite dans ce rapport et qui illustre à elle seule la bonne gestion de notre collectivité avec des finances saines et un endettement en diminution nous permettant aujourd'hui de déployer d'importants programmes d'investissement : collèges, routes, transition écologique, et de renforcer encore et toujours nos actions au plus près des Mosellanes et des Mosellans.

Ainsi, le Département de la Moselle a vu son épargne brute passer de 104 M€ en 2018 à 132 M€ en 2022, soit une hausse de près de 30 % permettant ainsi à l'épargne nette de doubler sur la même période et conduisant à une baisse de l'encours de la dette sur cette même période de plus de 100 M€, 2018-2022, tout en augmentant dans le même temps le montant annuel d'investissement de 55 % pour le porter de 79,5 M€ à 124 M€ d'investissement. Alors que, sur la même période, la Moselle a dû faire face à la crise des Gilets jaunes, à la crise sanitaire, à la guerre en Ukraine, à la crise énergétique, au retour de l'inflation et, enfin, à la perte de l'autonomie financière. Chapeau, Monsieur le Président, à vos services parce que ceci est un véritable tour de force d'une gestion rigoureuse et saine menée. Chaque euro dépensé ici est un euro utile et nécessaire.

Pour 2024, la potion sera la même. Oui, il y a de l'incertitude et du flou. Oui, les vents sont mauvais mais comme hier. Depuis 5 ans, qu'est-ce que l'on a pris. Nous avons fait cap. Nous avons une direction et je suis sûr que ce qui est prévu, qui est une augmentation des dépenses de fonctionnement pour faire quoi ? 42 M€ pour faire quoi ? 21,3 M€ de plus pour l'aide sociale, 7,5 M€ pour augmenter le personnel qui en a bien besoin et aussi maintenir l'investissement à un niveau record de 169 M€. Avec tout ça,

on augmentera légèrement l'endettement et on aura un recours à l'endettement à hauteur de 83 M€ ? Je vous dis qu'aujourd'hui ici je suis fier d'être Président de la 1^{ère} commission avec une gestion aussi rigoureuse. Et je peux saluer les services et Monsieur le Président.

Merci.

(Applaudissements)...

M. LE PRESIDENT.- Merci à vous. D'autres réactions ?

Oui, Madame KUNTZ après les applaudissements de nos collègues.

Mme KUNTZ.- Juste une petite réflexion et une petite phrase.

2024 : année olympique.

2024 : budget olympique pour la Moselle, pour l'élever au premier rang.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci de ces propos et de ce débat qui est nécessaire et nous permet de dire que 2024, à mon sens, sera un grand rendez-vous des difficultés.

Grand rendez-vous des difficultés à la fois par le brouillard dans lequel on circule pour savoir ce que seront les collectivités territoriales, ce que seront le Département et les Départements de France.

Comment s'articulera ensuite tout cet environnement international et national qui nous contraint en permanence ?

Quel sera l'état d'esprit de nos populations qui deviennent de plus en plus difficiles à maîtriser, à comprendre, à faire évoluer, et vous le vivez au quotidien dans vos cantons respectifs ?

Comment s'organisera la question énergétique qui est fondamentale, l'action sociale qui est essentielle et la place que nous devons tenir dans ces nouveaux rendez-vous ?

Ce sera aussi, je le pense, une année des grandes réussites. Cela a été dit de façon différente, des grandes réussites économiques d'abord : 2 Md€ d'investissements industriels en Moselle. Là, on est au rendez-vous avec tous les territoires, Metz et sa périphérie, avec un investissement important de notre producteur automobile qui va investir lourdement et donc préserver sa place à Metz Borny. Ensuite, sur le Nord du

département avec un développement également d'investissements qui a déjà lieu et qui va se poursuivre, avec la Moselle Est. Là, c'est le grand virage qui est pris à 90° sur la Moselle Est parce que l'on va entendre maintenant beaucoup parler des gros investissements de la Moselle Est.

La Moselle Est sera le champion départemental des investissements. J'allais dire le champion de la Grande Région de l'investissement. Quand je dis Moselle Est, je vais naturellement de Sarreguemines à Saint-Avold avec des investissements colossaux.

Il faut que l'on soit présents au rendez-vous de cette réussite et nous l'avons démontré lorsque je vais visiter des installations à Saint-Avold lorsque nous recevons à Moselle Open HoloSolis qui va investir lourdement à Sarreguemines et qui nous dit pourquoi il est venu ici alors que nous étions en compétition avec 60 sites différents. La Moselle a gagné et la Moselle Est a gagné. Imaginez cette réussite exceptionnelle qui va donner un tout autre éclat et une autre façon d'aborder encore notre Département qui retrouvera encore plus sa place de territoire industriel avec à la fois notre ADN, notre savoir-faire, notre valeur travail et l'exigence qui a toujours été celle des Mosellans sur le travail.

Grande réussite naturellement sur ce rendez-vous des Jeux Olympiques et Paralympiques auquel nous avons répondu présents et nous allons continuer à le faire. Nous sommes sur les grands radars internationaux. C'est identifié, reconnu et nos services reçoivent presque journallement des demandes et des sollicitations pour venir ici en Moselle préparer Paris 2024. Et nous sommes identifiés par le COJO comme une terre d'excellence. Là aussi, c'est important.

Dans la politique culturelle, nos Sites Passionnément Moselle continuent à augmenter leurs fréquentations par des programmations culturelles importantes.

Grande réussite cette année et nous devons l'avoir en 2024 puisque nous allons commémorer un moment important de notre histoire : le 80ème anniversaire de notre libération. Quand je dis « notre », c'est plus encore vrai en Moselle et en Alsace qu'ailleurs. Il y aura un travail de mémoire important. On s'est engagé dans cette démarche avec l'ensemble de nos partenaires. C'est une grande réussite sur les investissements au niveau des moyens mobilisés. Le Vice-Président de la commission chargé des finances l'a dit. Nous continuons à être un partenaire important et fidèle de l'investissement des collectivités locales. Sans nous, que serait l'investissement dans vos territoires, vos communes, vos cantons ? Le Département continue à répondre

présent. Je vous assure que nous ne sommes plus très nombreux dans la Région Grand Est à aider à l'investissement des collectivités. Lorsque nous le faisons, nous trouvons que c'est très naturel. Non, ce n'est pas naturel mais nous souhaitons continuer à le faire avec expérience mais avec une volonté qui ensuite doit se traduire par des résultats de cette façon. Nous devons réfléchir à quels seront les équipements structurants dont nous avons besoin sur chacun des territoires avec les E.P.C.I. Là aussi, il faut que l'on monte en gamme dans nos équipements structurants dans tous les domaines. Il y a une vraie réflexion que nous devons porter.

Je considère que nous continuons à avoir des réussites dans le cadre de l'action sociale. Nous n'avons absolument pas à rougir de notre action en faveur des plus défavorisés d'entre nous : la protection de l'enfance, l'aide aux personnes en grande difficulté, les personnes âgées, les personnes handicapées. Nous sommes toujours présents et nous élargissons notre action. Nous renforçons notre action lorsque le besoin s'en fait sentir et, malheureusement, le pire est encore devant nous. Et nous répondons totalement présents avec nos moyens financiers que sont les nôtres et que nous adaptons et nous continuerons à être présents. Nous serons toujours au rendez-vous de la solidarité dans ce Département. Pour nous, c'est absolument essentiel parce que cela relève de notre responsabilité.

Ce sont ces grands enjeux qui nous attendent ; ces grands enjeux c'est-à-dire de mobiliser, de mobiliser les territoires, de mobiliser les E.P.C.I. dans cette volonté politique départementale. Nous ne pouvons que réussir si nous sommes réunis, regroupés et avec l'ensemble des intercommunalités, c'est là aussi un message des compétences qui doivent évoluer très naturellement. Nous ne pouvons plus ou pas faire seuls non pas pour des raisons financières mais pour des raisons stratégiques à la place différente que tient chacune de ces intercommunalités sur chacun de ces territoires, et nous le faisons de façon adaptée.

Grand enjeu ensuite pour naturellement l'administration départementale qui, à nos côtés, adapte son action en fonction de ces exigences que je viens d'évoquer. Je voudrais en votre nom à la fois les saluer, les remercier pour leur action, Monsieur le Directeur Général ; je crois qu'ils se mobilisent. Ils sont territorialisés, c'est-à-dire qu'ils sont pour nous et moi, personnellement, les premiers fantassins de l'action publique départementale. Lorsque l'on inaugure des équipements de proximité, c'est avec fierté que je le fais. On a quand même inauguré près de 10 M€ d'investissements sur trois

territoires différents de Moselle, sur les routes et l'action sociale. On a pu constater que nous étions très présents aux côtés des maires, des intercommunalités mais aussi et surtout -et c'est plus important- des citoyens. Puis, sur nos agences, ces filiales que nous avons constituées, on peut constater que c'est couronné de succès. Je ne vais pas toutes les citer et n'en citer qu'une, car cela peut avoir des conséquences sur les autres qui ne le sont pas. On a pu en citer certaines. Il n'y aurait pas pu avoir d'investissements aussi importants si Moselle Attractivité n'avait pas été présente. Vous savez le mal que j'ai eu contre vents et marées de créer Moselle Attractivité où personne n'en voulait. Aujourd'hui, plus personne ne peut dire le contraire de ce que nous avons fait à un moment essentiel où il fallait prendre ce virage. Nous avons été le seul Département du Grand Est à prendre ce virage. Nous sommes aujourd'hui une référence. On le voit dans les politiques touristiques que la marque Moselle Sans Limite et le label Qualité Moselle portent leurs fruits. Allez au Marché de Noël de Metz et vous verrez combien cela porte ses fruits.

Ce sont ces animations que l'on met en place avec Moselle Agence Culturelle où l'on a un travail en profondeur. Les Noëls de Moselle marchent, cela se développe. Sarrebourg nous a rejoints et on voit qu'il y a un vrai travail, une vraie révolution se fait sur Sarrebourg. J'attends que les autres territoires se mobilisent de la même façon ; il faut que l'on ait cette identité des Noëls de Moselle absolument indispensable. C'est naturellement MATEC qui est à disposition. C'est Moselle Fibre que l'on a oubliée. Revenons 10-12 ans pour les plus anciens au moment où l'on commençait à parler de déployer une fibre publique départementale dont nous avons la propriété. Nous avons fêté avant-hier le 100 000ème abonné, c'est-à-dire la 100 000ème famille abonnée. Nous avons plus de 300 élus dans la salle. C'est un pari que nous avons fait.

Comme je l'ai dit, nous avons, Mesdames et Messieurs, créé un capital économique, structurel, mais un capital financier pour le Département. Ce sont 140 M€ investis. Si, aujourd'hui, on devait chiffrer le capital généré, c'est-à-dire toutes les affaires qui ont été faites pour ces 100 000 abonnés, c'est un capital très important que nous faisons fructifier puisque l'on redistribue là le produit de ce capital qui a fructifié aux E.P.C.I. C'est du jamais vu dans notre pays. On a fait ce choix et pas celui de donner les clés de la boutique à des opérateurs qui l'auraient fait comme ils le font ailleurs dans un intérêt économique ; on l'a fait dans un intérêt social et territorial. Je tenais également à le saluer.

Puis, nous devons être au rendez-vous des grands investissements ; ce sont des enjeux indispensables.

Donc, pour financer les intercommunalités et les communes, nous allons mieux continuer à être présents. Aucun dossier n'a été refusé pour des raisons financières. Je pense que nous continuerons dans ce cadre-là.

Sur nos collègues, il faut maintenant accélérer la reconstruction des collèges, leur mise aux normes écologiques, l'adaptation de la restauration sur des moyens financiers que nous devons absolument mobiliser, sur nos routes : nous avons un gros travail encore à faire. J'espère beaucoup que l'Etat se rangera à la raison parce qu'aujourd'hui c'est déraisonné, irresponsable ce qui nous est proposé dans le cadre de la mobilité. C'est vrai pour l'Etat, c'est aussi vrai pour la Région.

Vous avez entendu et écouté nos discours. La mobilité est l'une des principales causes d'un succès ou la cause d'une difficulté. Il faut que nous ayons une mobilité adaptée à notre ambition du développement économique, de l'aménagement du territoire, de l'action sociale, de l'enseignement supérieur. A chaque fois, on vient en convergence sur un domaine qui est celui de la mobilité partout.

Ce sont ces ambitions que nous devons partager. C'est à la fois un Débat d'Orientations Budgétaires, c'est un débat d'orientations des ambitions de la Moselle. C'est de cette façon qu'il faut le voir et le partager ensemble. Cela a été dit différemment sur le banc des trois groupes. Nous pouvons le faire grâce à une situation financière meilleure parce que nous avons pris les décisions qu'il fallait au moment où cela a dû se faire dans des situations qui n'étaient pas toujours faciles mais nous l'avons fait. Aujourd'hui, ces décisions que nous avons prises portent leurs fruits.

Je voudrais remercier les services ainsi que l'ensemble de l'administration et remercier également le Vice-Président chargé des finances et le Président de la commission qui ont fait un travail impressionnant pour élaborer le budget.

Vous savez très bien que l'on a organisé les Débats d'Orientations Budgétaires mais que l'on a trouvé l'orientation qu'il fallait et que notre budget est déjà prêt dans les cartons. Dès le mois de janvier, nous délibérerons et nous adopterons ce budget qui a demandé un énorme travail de chacune et chacun d'entre vous. Je le dis à l'ensemble des élus qui ont participé puisque c'est une grande difficulté où il faut souvent dire non

pour quelquefois dire oui dans les dépenses. Puis, lorsqu'il s'agit de faire des économies, on retombe sur cette tribu des « pas là ». Mais je n'arrive pas à trouver la tribu des « ici ».

Cela reste encore une difficulté qu'a apprise le Président de la commission. C'est ce vocabulaire que vous avez pratiqué. Mais nous avons une situation financière nous permettant d'assumer nos ambitions et je voudrais vous en remercier toutes et tous.

Engageons-nous sur la voie de 2024 et c'est vrai une année olympique pour le monde mais c'est une année olympique pour la Moselle aussi.

Merci beaucoup et encore vive la Moselle.

(Applaudissements)...

La séance est levée à 13 heures 03.

TABLE DES INTERVENTIONS DANS LES DEBATS

M. WEITEN PRESIDENT	1, 2, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 30, 32, 33, 34, 39, 40, 41, 42, 43, 46, 47, 48, 49, 51, 53, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 77, 78, 80, 81, 82, 83, 88, 90, 91, 92
Mme AMBROSIN-CHINI	23, 61
Mme BOHR	43
Mme CALCARI-JEAN	56
M. CHABANE	55, 71, 74, 81
M. CORRADI	22
M. CUNY	69
M. DASTILLUNG	43, 81, 90
M. DICK	25, 64, 74
M. DIDIOT	19
M. FOURNIER	33, 48, 63, 69, 77, 80, 88
M. FREYBURGER	83
Mme GOSSÉ	41
Mme HAAG	26
M. KHALIFE	68, 75
Mme KUNTZ	51, 59, 82, 92
M. LEBEAU	22, 46, 59, 63, 77, 80, 91
M. MULLER	32, 39, 40, 80
Mme PILI	58
Mme REBSTOCK	28
M. REICHHELD	47, 48, 60, 72
M. SACCANI	42, 43
Mme SCHNEIDER	49
M. SCHUH	34, 39, 70
M. SCHULER	41

Mme STEMART	60
M. SIMON	40
M. TACCONI	31, 41
Mme TONIN	55
Mme ZIMMERMANN	49, 73
Mme ZIROVNIK	59

TABLE DES MATIERES

- A -

AGRICULTURE

- Convention avec la Région Grand Est pour les actions départementales dans le champ des filières agricoles et forestières..... 55

- C -

<u>CONSEIL DEPARTEMENTAL- Séance du lundi 4 décembre 2023</u>	1
- Ouverture de la réunion.....	1
- Liste d'émargement et délégations de vote	1
- Carnet du Conseil Départemental	2
- Mutations et nominations	2
- Allocution du Président	2
- Ordre du jour.....	10
- Approbation du procès-verbal de la 3 ^{ème} Réunion Trimestrielle.....	16
- Ordre du jour.....	17
- Programme de la session.....	17
- Suspension de la séance	18
- Reprise de la séance	18
- Liste d'émargement et délégation de vote	18
- Dépôt des propositions, vœux et questions orales	19

- Séance du jeudi 7 décembre 2023	21
- Ouverture de la séance	21
- Liste d'émargement et délégations de vote	21
- Carnet du Conseil Départemental	22
- Ordre du jour	22
- Examen des rapports du Président	22
- Clôture de la réunion.....	97

- D -

DIVERS

- Rapport annuel de développement durable 2023.....	22
---	----

- E -

EDUCATION

- Décision Modificative n° 3 du budget annexe de la Cuisine Centrale Départementale	60
- Enseignement Supérieur et Recherche – Schéma de la Moselle pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche	68

- F -

FINANCES

- M57 – Choix budgétaires et comptables et adoption du règlement budgétaire et financier	39
- Sortie de l'actif et de l'inventaire des biens de faible valeur amorties au 31/12/2023 pour tous les budgets départementaux	39
- Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsable (SPASER).....	40
- Budget Départemental de 2023 – Décision Modificative n°3	80

- Disposition et autorisations budgétaires pour la période 2024 avant le vote du Budget Primitif 2024.....	40
- Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2024.....	83

- I -

INFRASTRUCTURES

- Approbation des cartes de bruit sur le réseau routier départemental - 4 ^{ème} échéance.....	41
- Contrat de partenariat public-privé pour la construction ou la démolition-reconstruction, l'exploitation technique et la maintenance du collège de Verny et du collège Paul Verlaine de Faulquemont. Rapport annuel 2022 de suivi de l'exécution du contrat établi par MOSELLA.....	42
- Contrat de partenariat public-privé pour la démolition-reconstruction, l'exploitation technique et la maintenance des collèges de Hombourg-Haut et Freyming-Merlebach. Rapport annuel 2022 de suivi de l'exécution du contrat établie par AUXIFIP	42
- Information sur l'exercice de la délégation au Président du Conseil Départemental en matière de louage de choses	43
- Loi 3DS – Transfert des routes de l'Etat au Département de la Moselle – Dispositions applicables au 1 ^{er} janvier 2024.....	43

- P -

PERSONNEL DEPARTEMENTAL

- Personnel départemental – Création et suppression d'emplois – Mise à jour du Tableau des emplois	40
- Personnel départemental – Régime indemnitaire	41
- Personnel départemental – Temps de travail	41

POLITIQUE DES SOLIDARITES ET HABITAT

- Tarification 2024 des établissements et services pour personnes âgées dépendantes, pour personnes en situation de handicap et pour la protection de l'enfance.....	49
--	----

SPORT ET JEUNESSE

- Le relais de la Flamme Paralympique	55
- Soutien aux travaux des associations	58
- Terre de Jeux – Partenariat avec les associations Moselle Attractivité et Moselle Agence Culturelle.....	58

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**SIGNATURE DU PROCES-VERBAL
DE LA 4^{ème} REUNION TRIMESTRIELLE DE 2023**

Journées des 4 et 7 décembre 2023

Soumis à l'approbation du Conseil Départemental en date du 29 janvier 2024

Secrétaire de séance

Mme Patricia ARNOLD



Le Président du Département de la Moselle

Patrick WEITEN

